

rapport d'activité



Fédération
des acteurs de
la solidarité



sommaire



P.04 Rapport moral par Pascal Brice, Président

Les actions de la Fédération des acteurs de la solidarité

P.08 HIVER 2020

P.16 PRINTEMPS 2020

P.26 ÉTÉ 2020

P.36 AUTOMNE 2020

P.48 Perspectives 2021 par Florent Guéguen, Directeur général



rapport moral

✦ **Pascal Brice**, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

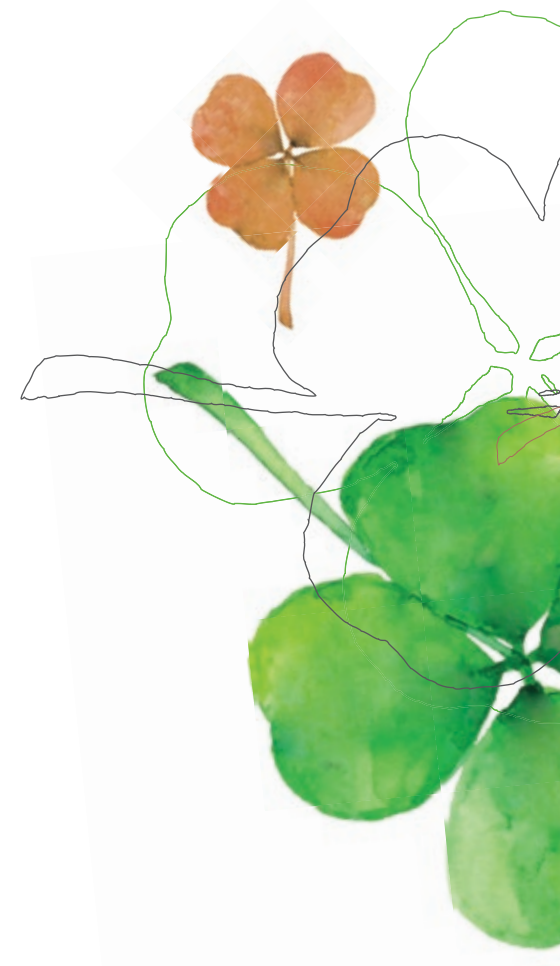


« Face à la crise que vit le pays depuis 2020 et qui touche particulièrement les populations les plus fragiles, la mobilisation de la Fédération, construite avec et pour les adhérents, a été pleine et entière. Avant toute chose, je voudrais adresser un hommage appuyé aux associations de solidarité et à leurs équipes professionnelles et bénévoles, en première ligne pour accompagner les plus fragiles. Ensemble, nous avons rapidement mis en place de nouvelles organisations avec nos Fédérations régionales pour répondre aux besoins des territoires en protections sanitaires, mais également en équipement numérique. Ensemble, nous avons alerté les pouvoirs publics afin qu'ils prennent des mesures d'urgence comme le report de la trêve hivernale, l'ouverture d'un grand nombre de places d'hébergement supplémentaires, la distribution de chèques services, le versement de plusieurs aides financières ponctuelles, l'accès des intervenant·e·s sociaux·ales aux dispositifs en faveur des professions les plus concernées par la crise sanitaire. C'est bien dans ces mobilisations publiques et associatives que résident une partie des réponses durables à la situation des personnes sans-abri et mal-logées. C'est l'objet de la loi de programmation « De la rue à l'hébergement et au logement » que porte notre Fédération dans le débat public. Car nous avons vu arriver de « nouveaux publics » dans nos associations : des jeunes, des femmes, des chômeur·se·s et des travailleur·se·s pauvres qui paient lourdement les conséquences économiques et sociales de cette crise. Ces femmes, ces hommes, ces familles s'ajoutent aux 9 millions de personnes qui vivaient

« Face à la crise, continuer à répondre ensemble. »

déjà sous le seuil de pauvreté avant la crise et dont la précarité s'est aggravée. Au moment où une partie de la société française reprend probablement les chemins d'une plus vie plus normale, la vigilance de notre Fédération est d'autant plus forte pour que les personnes poussées de longue date ou récemment aux marges ne soient pas oubliées. La Fédération a porté en 2020 avec ses partenaires associatifs, sociaux et territoriaux des mesures pour combattre durablement la précarité sous toutes ses formes et refuser la fatalité des inégalités sociales. Elle a proposé aux pouvoirs publics d'agir sur plusieurs leviers : la production de logements accessibles aux ménages les plus modestes, la réforme et la revalorisation des minima sociaux, un droit aux ressources et à la construction d'un projet pour les jeunes, le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA ou encore le développement des emplois solidaires via l'insertion par l'activité économique. Notre Fédération a dans le même temps à cœur d'accompagner ses adhérents qui s'emparent de nouvelles activités autour de la qualité de l'alimentation, des mobilités douces ou encore de rénovation thermique des bâtiments d'accueil. L'année 2020 a vu la poursuite du déploiement du programme SEVE Emploi pour favoriser le débouché en entreprises des personnes salariées de l'insertion par l'activité économique. Si une vingtaine de structures ont dû arrêter leur activité lors du premier confinement et que toutes ont été durement percutées par la crise, 42 nouvelles SIAE ont bien pu être formées, sur les 45 prévues initialement, et des résultats positifs pour l'accès à l'emploi, enregistrés, même au plus fort de la crise. Notre action est tournée vers la volonté d'assurer la survie des activités d'insertion par l'économie face à la crise afin qu'elles puissent

être au rendez-vous de la reprise et de l'amplification de l'emploi d'insertion. Saluons aussi les progrès notables de la mobilisation en vue de l'extension des expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée dont la FAS est co-fondatrice. Par ailleurs, à partir de l'été et jusqu'à la fin d'année 2020, la Fédération a également permis à près de 9624 personnes de son réseau de partir via le dispositif « Vacances Respirations » regroupant l'opération « Aides aux Projets de Vacances », en partenariat avec l'ANCV, et le fonds de soutien aux projets culturels et scientifiques « Respirations ». Au moment où les lieux de culture vont rouvrir, notre Fédération entend prendre des initiatives avec ses partenaires pour garantir l'accès des personnes en situation de précarité à l'offre culturelle. En 2020, nous avons ainsi fait face ensemble. Il nous revient de poursuivre ces mobilisations en accompagnant nos adhérents, en s'inspirant de ce qui s'y construit chaque jour autour des intervenant·e·s sociaux·ales et des bénévoles pour porter des propositions afin que les politiques publiques soient durablement au rendez-vous de la lutte contre la pauvreté. Notre Fédération continuera à situer son action dans les grands mouvements de la société pour réinventer la solidarité, défendre les droits des femmes, en commençant par appliquer la parité dans nos instances et comme nos statuts le prévoient désormais. Enfin, la Fédération continuera à agir avec et pour les personnes en situation de précarité pour une meilleure qualité de vie. Toutes ces transformations sont notre exigence. »



hiver



Calendrier de mise en œuvre du Pacte d'Ambition pour l'IAE

Après le lancement du Pacte d'Ambition pour l'IAE le **10 septembre 2019** en présence d'Emmanuel Macron, le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi et la DGEFP ont réuni les têtes de réseaux pour travailler sur sa mise en œuvre. Au programme de ce premier comité de pilotage 2020 : le calendrier de mise en œuvre des mesures du Pacte, décliné d'une part en éléments budgétaires et stratégiques, dans le cadre d'une circulaire, et d'autre part en éléments législatifs, dans le cadre d'un projet de loi. Dans un premier temps, la circulaire Fonds d'Inclusion dans l'Emploi 2020, publiée en février, traduit l'affirmation

du pilotage de la croissance et les principaux axes du Pacte, tels que le principe phare de « confiance a priori, contrôle a posteriori », la couverture des besoins exprimés et identifiés, l'impulsion et l'animation de la croissance. La circulaire fixe aussi les orientations du Fonds de développement de l'inclusion, principal levier de financement de création et de développement des SIAE. Dans un second temps, un projet de loi devra permettre au second semestre 2020 d'intégrer les mesures législatives du Pacte, notamment la suppression de l'agrément et la création du CDI Inclusion. ❖



La Fédération apporte sa contribution à la création du futur service public de la rue au logement

À l'occasion de la conférence nationale des acteurs de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Julien Denormandie, alors Ministre en charge du logement, avait confié au Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) une mission de préfiguration d'un futur service public de la rue au logement.

Cette mission visait une réforme structurelle de l'action publique permettant une accélération du déploiement du Logement d'abord et une meilleure prise en charge des personnes sans abri. La Fédération a tout naturellement souhaité y contribuer, la mise en place d'un service public de la rue au logement pouvant être une formidable opportunité de repenser l'organisation et l'action publique afin de mieux répondre aux besoins des personnes. Cette contribution s'est d'abord attachée à bien repréciser les principes fondamentaux du secteur dans lesquels devrait s'inscrire le service public : inconditionnalité de l'accueil, accompagnement global et pluridisciplinaire, adaptation des organisations territoriales en adéquation avec les besoins, etc. La Fédération a ensuite dressé ses principales propositions d'évolution du secteur de manière à sortir de la logique urgentiste actuelle et promouvoir des solutions pérennes et adaptées. ❖



F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Inauguration des nouveaux locaux du siège régional de la FAS Auvergne-Rhône-Alpes

Le **12 février 2020**, équipe salariée, administrateur-riche-s, adhérents, partenaires et élu-e-s de la région Aura se sont réuni-e-s au 63 rue Smith, Lyon 2^{ème}, pour découvrir les nouveaux locaux ! 45 personnes sont venues partager ce moment convivial et découvrir des locaux plus spacieux avec une grande salle de formation et des espaces de réunions, permettant un accueil adapté pour les personnes à mobilité réduite. Etienne Blanc, vice-président en charge des finances et Samy Kefi-Jerome, vice-président en charge de l'action sociale politique de la ville représentaient la Région Aura, qui a soutenu la FAS Aura dans l'acquisition de ces locaux grâce à une subvention d'investissement.



Les évolutions du titre ETAIE

85 stagiaires ont suivi la formation et 20 ont été certifié-e-s totalement ou partiellement.

Depuis 1994, la Fédération met en œuvre et délivre le titre professionnel d'Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economie. Cette année, malgré les conditions sanitaires, 85 stagiaires ont suivi la formation et 20 ont été certifié-e-s totalement ou partiellement. En parallèle, la Fédération a travaillé à l'évolution qualitative du titre pour intégrer les principes fondamentaux du programme SEVE Emploi. Les retours d'expérience ont en effet montré que le rôle de l'encadrant-e technique au sein des SIAE formées à SEVE Emploi évoluait fortement, devenant un pilier de la stratégie de relation à l'entreprise. Ainsi, grâce à cette

évolution, les encadrant-e-s techniques pourront développer les compétences nécessaires pour s'inscrire dans une dynamique collective résolument tournée vers la sortie en emploi durable des salarié-e-s en insertion. Ce nouveau référentiel entrera en vigueur lors du renouvellement du titre prévu en 2022. ❖

« la Fédération a travaillé à l'évolution qualitative du titre pour intégrer les principes fondamentaux du programme SEVE Emploi. »



Matinée sur l'insertion professionnelle des jeunes

La matinée organisée à Arras dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est construite autour des dynamiques territoriales par l'intervention des 5 départements de la région Hauts-de-France. Les offres d'insertion et feuilles de route ont pu être abordées et questionnées par les participant-e-s, et de nouvelles solutions d'accompagnement et de sortie pour les jeunes ont été évoquées. L'AREFIE, accompagné de la mission locale Sud-Ouest de l'Oise, a ensuite présenté l'offre de services des missions locales : le dispositif du PACEA, notamment, a fait l'objet d'un traitement plus détaillé. Enfin, d'autres acteurs et actrices de l'insertion professionnelle des jeunes ont présenté leur structure et dispositifs : l'EPIDE, l'école de la deuxième chance, la Chambre des métiers et de l'artisanat, le dispositif MEDIA et le dispositif TAPAJ.



« Lors des ateliers, le sentiment d'isolement face au « tout numérique » a été particulièrement souligné par les personnes sans emploi. »

Accompagnement au numérique

À l'occasion des travaux menés par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), la Fédération des acteurs de la solidarité a apporté son expertise sur les enjeux du numérique dans l'accompagnement des personnes ayant perdu un emploi ou en recherche d'emploi, en constituant des groupes de personnes concernées par ces problématiques.

L'objectif était de recueillir la parole des personnes en difficulté sur la dématérialisation des démarches en matière d'emploi et de mettre en avant des pistes d'améliorations

concrètes du fonctionnement des services publics tels que Pôle Emploi, la CAF, etc. Lors des ateliers, le sentiment d'isolement face au « tout numérique » a été particulièrement souligné par les personnes sans emploi. Elles ont mis en lumière des difficultés concernant le renvoi systématique vers internet pour toute question, la prise de rendez-vous en ligne, le manque de lien entre les administrations, l'envoi des pièces justificatives via les interfaces et une réelle difficulté d'accès à l'information sur les sites officiels. Des expériences de bonnes pratiques

ont aussi été identifiées, comme par exemple, les missions locales qui proposent un véritable accompagnement pour les jeunes en mettant à disposition des postes informatiques avec des équipes aidantes pour faire les démarches. Les participant-e-s aux groupes ont appelé les services publics à développer les aidant-e-s numériques, à avoir un droit de réponse effectif aux demandes pour le suivi de leurs dossiers ainsi qu'à un meilleur ciblage des propositions de formation professionnelle en accord avec leur projet professionnel. ❖

La FAS reprend le portage de l'activité des CRPA

Les Conseils Régionaux des Personnes Accueillies ou Accompagnées (CRPA), instance qui a pour but de mobiliser et de valoriser la parole des personnes accompagnées sur les questions sociales et les politiques publiques qui les concernent, existent dans 13 régions françaises. Dans 9 d'entre elles, ce sont les FAS régionales qui assurent le portage et l'animation du CRPA. Il était donc logique que le portage de ces régions, assuré historiquement par la Fondation Armée du Salut, revienne à la FAS nationale en accord avec l'Armée du salut et l'Uniopss. En plus d'établir ce nouveau cadre de fonctionnement pour simplifier les procédures et rendre plus autonomes les FAS régionales, le réseau a dû s'adapter au confinement qui a fortement impacté l'organisation d'événements en présentiel. Pour répondre à ces difficultés, la Fédération a notamment dû rapidement former et équiper les délégué-e-s de ces instances aux outils numériques. ❖



Retour sur la formation « Construire un parcours en santé avec les personnes en situation de précarité »

La formation « Construire un parcours en santé avec les personnes en situation de précarité » a été mise en place avec l'ARS pour rendre compte des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de précarité pour s'engager dans les soins. Elle s'adresse aussi aux professionnel-le-s œuvrant au sein des dispositifs de soins pour personnes en grande précarité (Lits Halte Soins Santé, Lits d'Accueil Médicalisés, et Appartements de Coordination Thérapeutique) pour les accompagner, améliorer leur compréhension et éclairer leurs pratiques et postures. Cette formation croise des approches sociologiques, anthropologiques, psychologiques et sociales avec des témoignages de personnes accompagnées. Dix-sept professionnel-le-s de santé de la région ont participé à cette première session les **30, 31 janvier et 27 février 2020**. Cela leur a permis d'approfondir leurs connaissances et d'échanger sur les inégalités sociales de santé et le non-recours, les troubles psychiatriques et dépendances, ainsi que sur les approches d'éducation thérapeutique et de santé communautaire.

Carte ADA : une réforme qui « rend la vie plus difficile »



Le 5 novembre 2019, la carte délivrée aux personnes en demande d'asile a été transformée en carte de paiement, et ne permettant plus de retirer de l'argent liquide. Un demandeur d'asile témoigne des conséquences sur sa vie quotidienne : « Il y a eu de gros changements depuis la réforme de la carte ADA. Avant, elle pouvait me servir à retirer de l'argent pour payer mon loyer. Maintenant, je ne peux plus retirer de l'argent au distributeur, donc je ne peux plus payer le loyer. Alors on s'arrange avec des ami-e-s qui nous avancent de l'argent. La vérité c'est qu'on vit très mal parce qu'on n'a rien ici. C'est la galère pour moi et mes ami-e-s. Avoir de l'argent liquide, ça nous fait du bien. On se sent plus libres. Maintenant c'est très compliqué. [...] Si je devais faire passer un message aux décideurs et décideuses politiques, je dirais qu'il faut nous aider à trouver des solutions plutôt que rendre nos vies encore plus difficiles. » ❖



Un baromètre annuel de la solidarité en Bretagne

Le baromètre annuel de la Solidarité en Bretagne est un outil de suivi des perceptions de la précarité et de mesure des pratiques de solidarité à l'échelle régionale qui nourrit la réflexion et les échanges avec les partenaires. Le baromètre est un moyen de connaître les opinions sur les réalités sociales auxquelles nous sommes confronté-e-s et permet d'évaluer les évolutions des différentes formes de solidarité. En outre, cette année, il fournit des indications précieuses sur les impacts de la pandémie du Covid-19.

Quelques résultats :

L'impact économique de la pandémie : 61% des breton-ne-s pensent que le nombre de personnes pauvres va s'accroître très fortement, 24% d'entre eux-elles déclarent avoir subi une forte perte de revenus.

L'impact psychologique : 32% se déclarent affecté-e-s psychologi-

quement par des vécus d'isolement, d'anxiété et de déprimés liés au confinement.

Le resserrement de liens de proximité : 30% se disent plus attentifs à leurs proches, 18% déclarent des gestes de solidarité qu'ils ne faisaient pas avant la crise. La crise modifie favorablement le regard porté sur les personnes fragiles et précaires et les attitudes de bienveillance envers les proches ou voisin-e-s en difficulté se sont développées.

La régression du soutien aux grandes causes : Les personnes qui déclaraient, en 2019, soutenir des associations agissant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, sont passées de 70% à 53%. Ce mouvement vers la solidarité de proximité est positif, mais il est aussi une forme de repli sur soi et sur son entourage le plus proche.



Hommage virtuel aux Morts de la rue

Le Collectif des Morts de la Rue s'attache à faire savoir que vivre à la rue mène à une mort prématurée, il veille à la dignité des funérailles des personnes, et accompagne les proches en deuil. Cette année, malgré l'annonce du premier confinement quelques jours plus tôt, le Collectif des Morts de la Rue a tenu à maintenir son hommage annuel en le réorganisant en urgence pour qu'il puisse avoir lieu en direct sur internet. L'occasion de rappeler publiquement que vivre à la rue tue et pas seulement en hiver ou pendant une crise sanitaire : constamment. ❖



Nuit de la lecture

Près de 40 projets portés par les associations adhérentes ont bénéficié de chèques-lire de la part du Ministère de la Culture dans le cadre de la nuit de la lecture. Une opération supplémentaire a été lancée pendant l'été en réaction à la crise sanitaire, une opportunité de sortir avec les familles des structures d'hébergement après le confinement qui a été particulièrement difficile à vivre dans ces lieux.

Exemples d'actions :

- Action de découverte de l'environnement et des ressources en littérature (bibliothèques puis librairies de quartier), atelier d'échange sur les livres acquis par chacun-e.
- Dialogue avec les bibliothèques du quartier : le projet est de faire venir dans les centres d'hébergement des bibliothécaires qui présenteront l'offre des bibliothèques en lien avec les intervenant-e-s sociaux-ales de manière ludique.
- Valoriser et soutenir la mobilisation des personnes, adultes ou jeunes, dans leur démarche d'apprentissage

40 projets portés par les associations adhérentes ont bénéficié de chèques-lire de la part du Ministère de la Culture dans le cadre de la nuit de la lecture.

de la lecture et de l'écriture ludique et qui ont pu lire, lors de la Nuit de la Lecture, les coups de cœur des éditions précédentes.

- Mise en place d'un club lecture avec plusieurs résident-e-s de la maison relais. L'objectif de ce club lecture est de faire une sélection de livres. Par la suite, se réunir régulièrement et partager son ressenti autour du livre choisi pour donner envie à l'autre de le lire et donc de faire circuler le livre au sein du club de lecture. ❖



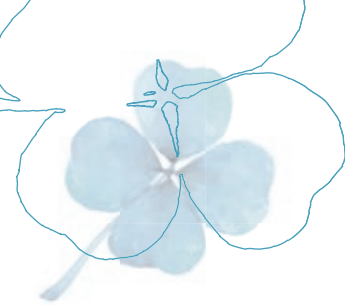
Accompagnement des CHRS dans leur démarche de négociation CPOM

La loi « ELAN » du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire la conclusion de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre les gestionnaires de CHRS et les services de l'État d'ici le 1^{er} janvier 2023. La FAS Bourgogne-Franche-Comté a accompagné les CHRS adhérents dans leurs négociations, pour permettre à chacun de s'approprier la démarche. La FAS a tout d'abord offert un espace de réflexion et de partage au niveau régional, grâce auquel les CHRS adhérents ont eu la possibilité de partager leurs connaissances et compétences et de faire remonter leurs questions et demandes d'ou-

tillage à l'équipe de la Fédération régionale. La Fédération a par ailleurs sollicité les services déconcentrés de l'État en région afin de réaliser des points de suivi réguliers du déroulement des négociations CPOM et de porter les difficultés rencontrées par les CHRS. Au-delà, la Fédération s'est engagée dans l'accompagnement individuel des CHRS adhérents volontaires. Deux adhérents ont bénéficié de cet accompagnement en 2020 qui s'est traduit par l'apport d'outils, études, documents de cadrage élaborés par le siège de la FAS et la FAS régionale et de conseils personnalisés sur les

dynamiques de transformation de l'offre envisagées. Enfin, une session de formation de trois jours a été organisée par la Fédération, en partenariat avec la FEHAP, à destination des CHRS adhérents à ces deux réseaux. Quatre structures adhérentes ont pu en bénéficier. Animée par Arnaud Vinsonneau, du cabinet Jegard, spécialiste des CPOM dans les établissements sociaux et médico-sociaux, la formation a permis aux participant-e-s d'entrer dans la technique de la démarche de négociation CPOM et d'appréhender concrètement les marges de négociation avec le financeur.

Face à la crise sanitaire et sociale : être au plus près des adhérents



©Valentina Camu

Dès l'annonce du confinement, la Fédération s'est réorganisée pour soutenir les adhérents et les personnes accompagnées dans leurs besoins du quotidien, mais aussi jouer un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics.

Tout d'abord, le siège et les régions se sont organisés en cellule de veille pour recenser les besoins et questions des adhérents, en particulier ceux assurant une activité d'hébergement/logement, dans les champs de l'accueil, hébergement, insertion, du dispositif national d'accueil, et dans les établissements médico-sociaux. Ces besoins ont ensuite été portés auprès des Minis-

tères du Logement, de la Santé et de l'Intérieur. La définition des consignes sanitaires et protocoles de poursuite d'activités, les modalités de prise en charge des surcoûts et de valorisation financière des professionnel-le-s, les besoins en chèques services pour l'aide alimentaire, les demandes de matériel de protection, ou encore l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires, ont ainsi pu être discutés grâce à ces échanges rapprochés avec les adhérents. Cette veille a également concerné le champ de l'insertion par l'activité économique, permettant d'interpeller l'État pour adapter le système de recours à l'activité partielle pour les SIAE obligées de réduire leur activité ou

de fermer, comme pour préfigurer les futurs financements FDI.

Ensuite, la Fédération a organisé des actions d'appui direct aux adhérents. Siège fédéral et régions ont monté des opérations nationales et locales permettant l'approvisionnement des adhérents en masques, gels hydroalcooliques, kits d'hygiène et chèques services mais aussi en matériel informatique, favorisant ainsi le maintien de l'accès aux droits et la continuité éducative des personnes et familles hébergées. Grâce à des financements publics et privés, et notamment via la Break Poverty Foundation, 2400 ordinateurs ou tablettes ont été distribués dans 4150 structures d'hébergement pour 6000 enfants et jeunes. La Fédération a également recensé et diffusé régulièrement aux adhérents des informations, ressources et opportunités de partenariats.

Enfin, la Fédération a organisé des webinaires et des séances d'échanges de pratiques entre intervenant-e-s de l'action sociale, rédigé des guides pratiques, pour aider les adhérents à trouver des idées et réponses, à ne pas rester isolés face à cette crise aussi inédite que brutale et les enjeux qui en découlent. ❖

« ...les besoins en chèques services pour l'aide alimentaire, les demandes de matériel de protection, ou encore l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires, ont ainsi pu être discutés grâce à ces échanges rapprochés avec les adhérents. »



Le groupe PSA se mobilise aux côtés des associations

La Fédération des acteurs de la solidarité remercie vivement le groupe PSA pour son don de 50 000 masques au début de la crise sanitaire. « Les associations ont besoin de ce matériel pour protéger les personnes sans domicile fixe et les salarié-e-s qui les accompagnent au quotidien, souvent dans des conditions très difficiles. », a déclaré Florent Gueguen lors de la réception de ces masques. ❖



printemps



Maintenir le lien avec les salarié·e·s en parcours d'insertion et préparer la reprise

La Fédération des acteurs de la solidarité, Coorace, Emmaüs France et les Restaurants du Cœur, ont élaboré le guide « Maintenir un lien d'accompagnement à distance avec les salarié·e·s en parcours d'insertion et préparer la reprise ». Son contenu a été construit à partir des contributions des structures des quatre

réseaux et a alimenté des ressources partagées. Au sein de la FAS, des groupes d'échanges de pratiques entre professionnel·le·s des SIAE ont été organisés dès le début du mois d'avril par les Fédérations régionales, permettant de mettre en lumière les solutions apportées pour maintenir un accompagnement avec les salarié·e·s

en parcours d'insertion et de nourrir les modalités d'accompagnement du réseau. Ce guide est une occasion de saluer la mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle qui maintiennent et adaptent leurs actions de lutte contre les exclusions, en apportant des solutions. ❖

Sécurisation financière pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Les services de l'État ont publié l'instruction du 27 mars 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans le cadre de la crise sanitaire. À des fins de sécurisation financière des ESSMS relevant de l'autorisation, l'instruction précisait les

dispositions budgétaires et comptables faisant l'objet d'une adaptation. Le document rappelait ainsi que le financement des ESSMS en sous-dotation globale de financement était garanti, même en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire, et confirmait le report des délais de quatre mois pour l'ensemble des procédures administra-

tives, budgétaires et comptables. Par ailleurs, une attention particulière à la situation financière des établissements et une identification des ESSMS en difficulté ont été demandées aux autorités de tarification et de contrôle. Une instruction portant sur le remboursement des surcoûts liés au Covid viendra quelques mois plus tard. ❖



Courrier inter-associatif à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

À la sortie du premier confinement, la Fédération a écrit à Olivier Véran avec le concours de la Fédération Addiction, de Médecins du Monde et de l'Uniopss, afin de proposer des évolutions concernant la santé des personnes vulnérables. Ce courrier a permis de saluer les dispositifs exceptionnels mis en place par l'État pour faire face à la pandémie de Covid-19, mais également de faire des préconisations importantes et systémiques, pour promouvoir un accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité réellement universel et équitable. Nous sommes ainsi revenu sur toutes les dispositions prises depuis la fin de l'année 2019 qui n'ont fait que restreindre l'accès aux droits à la santé et aux soins des personnes étrangères en situation de précarité, et avons rappelé au ministre la nécessité de renforcer les dispositifs de droit commun accompagnant les personnes en situation de précarité dans leur parcours de soins et de vie. ❖





Le réseau CRPA-CNPA lance la plateforme « Récits de confinement »

Au cœur du premier confinement, les délégué-e-s du réseau CRPA/CNPA se sont mobilisé-e-s via la plateforme en ligne participons.crpa-cnpa.org pour rendre visible le vécu réel des personnes accompagnées pendant la crise sanitaire.

En joignant les personnes par téléphone ou en contactant les structures d'accompagnement, les délégué-e-s ont rassemblé des témoignages de ce bouleversement collectif qui a frappé de façon encore plus abrupte les personnes en situation de précarité. Par exemple, Fabienne explique le confinement dans son logement : « on

devient dingue, on tourne en rond, on parle tout seul. On arrive pas à dormir car on est pas fatigué ». Fred confiné dans son camping-car raconte : « ce qui est le plus dur, c'est sans doute la solitude ». Nouredine, en hôtel, s'inquiète de l'après confinement et Joël, resté à la rue, a peur des amendes et relate que « plein de personnes ne savent même pas qu'il y a des hôtels pour ceux qui sont dans la rue ». Ce sont en tout plus d'une centaine de personnes qui ont accepté de partager leurs situations aux délégué-e-s, situations qu'ils/elles ont retranscrites sur la plateforme numérique « Récits de confinement ». Grâce à ces témoignages, les délé-

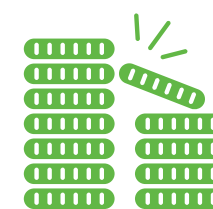
gué-e-s ont pu réaliser leur propre analyse « sensible » de la situation et alerter par le biais de synthèses régulières les pouvoirs publics sur les difficultés récurrentes, accompagnées de propositions concrètes pour améliorer le quotidien des plus exclu-e-s. En réponse, la DIHAL s'est rendue disponible pour répondre et échanger directement avec les représentant-e-s du réseau CNPA/CRPA sur l'action gouvernementale. La plateforme « Récits de confinement » et l'expérience qui y est associée a montré la capacité du réseau à travailler ensemble et à se saisir rapidement de nouveaux outils numériques, malgré les difficultés liées au confinement. ❖

Saisine du Défenseur des droits sur les verbalisations pendant le confinement

La crise sanitaire a conduit le gouvernement à mettre en place des mesures exceptionnelles se traduisant notamment par l'interdiction de quitter son domicile et la mise en place d'attestations de déplacement. Ces mesures se sont révélées particulièrement inadaptées aux conditions de vie des personnes en situation de précarité et en particulier de celles vivant à la rue, en bidonvilles et en squats. À la suite d'alertes des adhérents concernant la verbalisation de ces personnes, la Fédération a demandé au gouvernement que des mesures et des instructions de tolérance soient prises à l'égard de ces publics. Avec d'autres associations, la Fédération a éga-

lement saisi le Défenseur des Droits pour mettre en avant les principales difficultés engendrées par les mesures restrictives de déplacement pour les personnes en situation de précarité sociale et administrative, et leurs impacts concrets sur leur accès aux droits et à la santé. Les associations ont demandé des mesures spécifiques pour tous ceux et toutes celles qui n'étaient pas en mesure de se confiner et de justifier d'une attestation de déplacement. Elles ont appelé à la prise en compte de la précarité de ces ménages pour qu'ils soient exonérés du paiement des contraventions ainsi qu'à l'adoption d'une loi d'amnistie par le Parlement. ❖

« À la suite d'alertes des adhérents concernant la verbalisation de ces personnes, la Fédération a demandé au gouvernement que des mesures et des instructions de tolérance soient prises à l'égard de ces publics. »



[Communiqué ALERTE] Versement d'une aide exceptionnelle en faveur des personnes en situation de précarité : un geste bienvenu mais trop limité

Suite aux annonces du président de la République de « verser sans délai une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants [...] et aux étudiants les plus précaires », le Premier ministre en a précisé les contours, annonçant un versement le 15 mai de 150 euros pour les ménages allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), ainsi qu'une aide de 100 euros par enfant pour toutes les familles bénéficiant de l'aide au logement. Les associations ont immédiatement

réagi en saluant ce geste qu'elles attendaient depuis plusieurs semaines. Cependant, elles regrettent fortement qu'en se focalisant sur les familles avec enfants et les allocataires du RSA, soient laissées de côté des catégories de personnes en situation de précarité tout aussi touchées par la crise sanitaire : les personnes âgées, les bénéficiaires de l'AAH, l'ensemble des jeunes précaires de moins de 25 ans, étudiant-e-s ou non et qui ne peuvent pas bénéficier du RSA. ❖



Lancement de la plateforme de l'inclusion dans la région Grand Est

Les 4 juin et 2 juillet, la FAS Grand Est a réuni en visioconférence ses adhérents concernés par le recrutement de salarié-e-s en insertion pour une démonstration de la plateforme de l'inclusion, déployée dans le cadre du Pacte Ambition IAE. Cette action visait à préparer les « nouveaux prescripteurs » habilités (CHRS, CHU, CAVA, CADA, CPH), non acculturés au champ de l'IAE, au remplacement de la procédure d'agrément par Pôle emploi par le « PASS IAE » accessible via la Plateforme sur la base d'un diagnostic socio-professionnel ; mais également à conforter, au-delà de l'utilisation de la Plateforme, l'interconnaissance et les liens entre les adhérents des secteurs de l'IAE, de l'Accueil Hébergement Insertion Logement (AHIL) et du Dispositif National d'Accueil (DNA).



Appel du 9 mai 2020 pour une Europe solidaire

À l'occasion de la fête de l'Europe, un large collectif de responsables d'associations de lutte contre la pauvreté appelle à bâtir une Europe forte et solidaire. Les signataires formulent un ensemble de propositions et exhortent les eurodéputé·e·s et les États européens à s'engager plus fortement contre la pauvreté, pour une politique d'accueil digne et solidaire, et pour que la priorité soit donnée aux enjeux sociaux et écologiques. Cette tribune publiée sur le site de Mediapart s'inscrit dans la continuité de l'appel #PourUneEuropeSolidaire lancé à l'occasion des élections européennes de mai 2019.

L'engagement #PourUneEuropeSolidaire doit passer par :

- La mise en œuvre du protocole de « progrès social » sur la relation entre les libertés économiques et droits sociaux fondamentaux tels que définis par la Confédération européenne des syndicats.
- L'accès effectif aux droits fondamentaux partout et pour tou·te·s, avec l'application concrète du Socle européen des droits sociaux et la mise en place de mécanismes coercitifs à l'égard des États ne respectant pas ces droits.
- Une politique européenne d'accueil digne et solidaire, respectueuse des individus et de leurs droits, qui

implique que davantage de moyens soient mobilisés pour les accueillir et les accompagner.

- Une priorité donnée à la cohésion sociale et à la transition écologique pour dépasser les seules logiques de marché et mettre ainsi fin aux politiques d'austérité, incompatibles avec un modèle de société durable.

Une mobilisation politique et budgétaire d'ampleur à la faveur des discussions en cours sur le budget pluriannuel 2021/2027 pour l'inclusion sociale, notamment via les fonds structurels européens, en facilitant l'accès des associations à ces financements. ❖



Formations « Fondamentaux du droit des étrangers » en Île-de-France, Pays de la Loire et Hauts-de-France

Le 10 mars 2020, la FAS Île-de-France a initié le cycle 2020 des formations « Fondamentaux du droit des étrangers », mises en œuvre depuis 2019 par les FAS Île-de-France, Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire et Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une action collective nationale de l'OPCO Santé.

Ces formations visent une meilleure appréhension par les professionnel·le·s de l'action sociale des règles relatives au droit au séjour des personnes étrangères en France. Elles permettent d'effectuer un diagnostic clair des situations auxquelles ces personnes sont confrontées et de les accompagner au mieux dans leur accès aux droits.

Malgré la crise sanitaire, les Fédérations se sont organisées pour adapter les formations en classes virtuelles. 146 professionnel·le·s de trois régions différentes, dont 94 en Île-de-France, ont ainsi pu bénéficier des formations à distance, au titre de la convention 2020 avec l'OPCO Santé. Depuis leur lancement en 2019, ces formations ont

rencontré un vif succès illustré à la fois par le nombre d'inscriptions mais également lors des bilans réalisés avec les stagiaires. Il paraît essentiel aux Fédérations impliquées de poursuivre cette action, pour garantir aux personnes en situation administrative précaire un accompagnement adapté à leurs besoins.



Publication de l'étude nationale Maraude sur le sans-abrisme

La Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS) et la FAS ont lancé avec l'appui des équipes mobiles une étude nationale des besoins sur le sans-abrisme les 14 et 15 janvier 2020.

L'étude a recueilli la participation de 39 départements dans 12 régions pour 707 questionnaires passés auprès des ménages rencontrés. Les conclusions sont édifiantes avec notamment :

- Une majorité d'hommes isolés de 25 à 45 ans avec des problématiques de santé somatiques et addictologiques.
- Le non-recours au 115 particulièrement important.
- Le 115, facteur d'exclusion des personnes sans-abri et sans téléphone.
- Le non-recours s'accroît avec l'âge et le temps passé à la rue.

Dans l'état actuel du dispositif et au regard des résultats de l'étude, la FNSS et la FAS préconisent de :

- Considérer les maraudeurs comme un acteur principal de la mise en place du service public de la rue au loge-

ment en pérennisant les équipes et en renforçant les maraudeurs bénévoles.

- Renforcer la dimension santé des maraudeurs en permettant le recrutement de personnel soignant au sein des équipes et une meilleure articulation avec les dispositifs de soins, et notamment les Agences Régionales de Santé (ARS).
- Mener collectivement (associations, personnes accompagnées, collectivités, État) une réflexion sur une évolution du 115 pour remédier à la fracture numérique et « téléphonique » observée.

La FNSS et la FAS remercient sincèrement l'ensemble des équipes des Samu Sociaux et maraudeurs qui ont participé et donné du temps à cette étude.

+ EN SAVOIR PLUS

https://www.samusocial-federation.org/wp-content/uploads/2020/06/FNSS_FAS_ENMaraudes2020_complet.pdf



Journée mondiale des réfugié·e·s en Haut-de-France

Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a bouleversé l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des publics en exil. Les associations se sont largement mobilisées pour limiter l'accroissement des situations d'exclusion et de pauvreté. Les personnes accompagnées ont elles aussi participé pleinement à l'effort de solidarité du pays. C'est pourquoi en 2020, à l'occasion de la journée mondiale des réfugié·e·s, la FAS Haut-de-France a souhaité valoriser les initiatives menées par les personnes elles-mêmes et convier les personnalités politiques et la presse locale à venir à la rencontre des associations.



L'accompagnement des personnes en situation de précarité et usagères de substances psychoactives

Avant l'été, la FAS et la Fédération Addiction ont co-rédigé une note afin de pérenniser et de renforcer les avancées institutionnelles liées à la crise sanitaire et sociale dans l'objectif global de permettre de meilleurs accompagnements des personnes précaires ayant des conduites addictives. Cette note s'articulait autour de la préparation de la sortie de crise pour un déconfinement progressif des personnes hébergées, en diffusant, en pérennisant institutionnellement et en renforçant les bonnes pratiques notamment en matière de réduction des risques. La FAS avec la Fédération Addiction ont soutenu la mise en place d'une politique de renforcement des pratiques via les formations croisées et le renforcement des dispositifs d'appui et de coopération entre les acteurs de l'hébergement et de l'addictologie. ❖

6000 enfants hébergés reçoivent ordinateurs, tablettes, jeux et livres grâce à l'opération « Respirer en confinement »

La fracture numérique, déjà bien présente avant la crise du Covid-19, a été renforcée lors du premier confinement en excluant une partie des enfants de la « continuité éducative » qui reposait principalement sur l'outil numérique.

Pour y faire face, et dans le cadre du programme Respirations, la Fédération des acteurs de la solidarité a lancé l'opération « Respirer en confinement » en partenariat avec Emmaüs Connect et Emmaüs France, pour répondre aux besoins numériques et culturels des enfants vivant en structures d'hébergement. La phase de recensement des besoins des personnes via la diffusion d'un questionnaire a permis l'identification de deux types de matériels : d'un côté des ordinateurs, tablettes et connexions visant à réduire la fracture numérique grâce à Emmaüs Connect dans le cadre de la mobilisation « Connexion d'Urgence » ; de l'autre, des jouets, jeux, livres, et autres objets de loisirs grâce aux groupes Emmaüs.

Les 111 structures ayant répondu au questionnaire de recensement des besoins représentent 3305 familles hébergées, parmi lesquelles vivent 6327 enfants :

- 78% de ces enfants sont en âge d'être scolarisé-e-s (de 3 à 18 ans) ;
- 2339 de ces familles ne disposaient au début du confinement ni d'un ordinateur, ni d'une tablette, ce qui rend quasiment impossible l'accès à l'enseignement à distance ;
- 50% des familles n'avaient accès à aucune connexion (ni via le WIFI ni via la 3G ou 4G).

En plus de ces familles, Emmaüs Solidarité, Aurore et le Samusocial de Paris ont fait état d'un besoin minimal de 1800 ordinateurs ou tablettes pour les enfants hébergé-e-s dans leurs structures. À noter que ces chiffres sont bien en-deçà des besoins réels, quand on sait que des dizaines de milliers d'enfants sont sans domicile aujourd'hui. Par ailleurs, de nombreuses demandes de livres, jouets, jeux et matériel de loisirs sont également remontées via



le questionnaire. Les familles hébergées à l'hôtel sont malheureusement trop peu prises en compte, tout comme les enfants vivant dans des bidonvilles, pour qui la fracture numérique se double souvent d'un accès réduit à l'électricité.

Pour répondre à ces besoins, une opération partenariale s'est mise en place avec Emmaüs Connect pour faire parvenir du matériel informatique aux familles concernées, et faciliter leur accès à une connexion. Cette opération a bénéficié du soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, de la Délégation interministérielle en charge de la lutte contre la pauvreté, du Fonds des Nations unies pour l'enfance et de partenaires privés via la Break Poverty Foundation. Cette opération s'inscrit dans la mobilisation plus large « Connexion d'Urgence ».

En tout, près de 2400 ordinateurs ou tablettes ont été distribués dans le cadre de cette opération, bénéficiant ainsi à près de 150 structures d'hébergement et 6000 enfants et jeunes partout en France.

La Fédération des acteurs de la solidarité remercie chaleureusement tous les partenaires de l'opération, et en particulier Emmaüs Connect pour sa mobilisation exceptionnelle afin de réduire la fracture numérique pendant le confinement, ainsi que les groupes Emmaüs

qui se sont également fortement mobilisés dans des conditions difficiles pour égayer le quotidien de nombreuses personnes en situation de précarité.

Cette mobilisation s'est poursuivie avec le second confinement, chaque structure étant recontactée pour avoir une nouvelle aide en connexion et recharges téléphoniques. De plus, afin de proposer des solutions durables d'équipement au regard des enjeux environnementaux, Emmaüs Connect a lancé LaCollecte.tech, une plateforme permettant aux entreprises de faire don du matériel numérique dont elles ne veulent plus au profit des personnes en situation de précarité. Ceci permet donc de répondre à différents enjeux : la solidarité, l'écologie et la création d'emploi par la filière « reconditionnement » développée par le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. ❖

50% des familles n'avaient accès à aucune connexion (ni via le WIFI ni via la 3G ou 4G).



Plateformes d'Accompagnement Logement d'Abord : développer des logiques de coopération renforcées au service des personnes

Dans le cadre du plan d'accompagnement de la DGCS, la FAS nationale et la FAS Occitanie ont publié un document d'analyse et de réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des plateformes territoriales d'accompagnement.

Le plan Logement d'Abord a pour objectif le développement des plateformes territoriales, pour mieux organiser les ressources d'accompagnement dans le logement et rendre leur accès et leur mise en œuvre plus adaptés aux besoins des personnes. Sur les territoires Logement d'Abord, ces nouvelles formes d'organisation se sont dévelop-

pées selon des modèles très différents qui impactent notamment les modes d'intervention des adhérents de la FAS. À l'issue d'une démarche de réflexion menée avec les adhérents de la ville de Toulouse pendant et après le premier confinement, la FAS a publié en juin un document visant à traduire les conditions opérationnelles de mise en œuvre de ces plateformes territoriales afin qu'elles permettent notamment aux intervenant-e-s de l'action sociale de concevoir des actions innovantes tournées vers les besoins des personnes les plus exclues. ❖



Du FLE au plus près du terrain

À Blois, un des adhérents de la FAS Centre Val de Loire a mis en place un dispositif d'IAE spécifique pour les personnes primo-arrivantes : le « SAS IAE ». 8 salarié-e-s en CDDI travaillent en Second œuvre pendant 4 mois, dont 3 semaines de mise en situation en milieu professionnel et 126 heures de formation FLE, en salle et sur le chantier, assurée par la FAS. La formatrice fonctionne en coordination avec les permanent-e-s de la structure pour assurer une cohérence entre la formation et les besoins des salarié-e-s stagiaires. Apprendre une langue en même temps qu'un métier : un duo qui a très bien fonctionné !

Webinaire commun entre la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération Addiction

Le 19 mai 2020 la Fédération et la Fédération Addiction ont organisé ensemble un webinaire afin de faire le bilan des partenariats entre le secteur de l'hébergement et de l'addictologie et des pratiques d'accompagnement des personnes hébergées ayant des conduites addictives pendant la crise, puisque celle-ci a fortement impacté les pratiques professionnelles. Ce webinaire a permis d'interroger les pratiques d'accompagnement actuelles pour penser celles de demain, dans le but de répondre aux interrogations des professionnel-le-s de nos réseaux et ainsi renforcer leur accompagnement quotidien. Une centaine de personnes ont participé au webinaire et a notamment pu intervenir sur les questions de gestion de consommation, d'aller-vers, et d'après confinement. ❖



Le service civique fête ses 10 ans !

À l'occasion des 10 ans du service civique, plusieurs organisations dont la Fédération, ont organisé un live interactif le 29 juin animé par le « streamer » Jean Massiet. Cette rencontre a permis de valoriser l'engagement des volontaires ainsi que celui de leurs tuteur-ric-e-s, notamment durant la crise sanitaire. Deux volontaires d'une association du réseau ont pu témoigner de leurs expériences. Pour finir, Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service Civique a échangé avec les jeunes et Gabriel Attal, secrétaire d'État à la Jeunesse rattaché au ministre de l'Éducation Nationale, a salué l'engagement des structures et des volontaires des champs sanitaire, social et médico-social lors de la crise.



Maryam Cissé, volontaire en service civique à l'association Plaine de Vie (Ezanville, Val d'Oise)

Que retenir-vous de votre expérience en service civique ?

« Au contact des permanent-e-s de l'association, j'ai beaucoup appris sur la culture des légumes : quand planter ? quand récolter ? comment entretenir les parcelles ? J'ai découvert des légumes comme le radis noir ou le chou kale qui m'étaient jusqu'alors inconnus ! J'ai également pu voir de près le fonctionnement d'une association : sa gestion rigoureuse, son développement, les relations avec les adhérents, partenaires, élu-e-s, financeurs... Cette expérience a été très enrichissante ! » ❖



La Fédération appelle l'État à prendre des mesures en urgence pour venir en aide aux jeunes précaires

Face à la disparition des emplois qui leur permettaient d'améliorer leurs revenus, les jeunes, notamment âgé-e-s de 18 à 25 ans sans aide familiale, font partie des publics touchés le plus violemment par la crise économique et sociale. Elles et ils rejoignent les rangs des jeunes déjà précaires, sans ressources et à qui l'on refuse toujours le droit de bénéficier, sous prétexte de leur âge inférieur à 25 ans, du revenu de solidarité active qui leur permettrait de disposer d'un minimum pour vivre, manger, se loger dignement. La Fédération a plus que jamais appelé à un soutien fort de l'État aux jeunes précaires et a demandé, aux côtés des membres de la plateforme « Pour un Big Bang des politiques jeunesse », à ce que ce que le gouvernement permette aux jeunes sans ressources d'accéder dans les meilleurs délais à un soutien financier, a minima à l'aide exceptionnelle mise en place par l'État dont ils/elles sont exclu-e-s. Cela inclurait bien sûr les jeunes dit-e-s « invisibles » car non-identifié-e-s par les acteurs de l'action sociale et n'ayant intégré aucun parcours d'insertion. Les organisations du Big Bang ont notamment demandé à ce que soit assurée par l'État la prise en charge

« La Fédération a plus que jamais appelé à un soutien fort de l'État aux jeunes précaires. »

des impayés de loyer des jeunes liés à la crise sanitaire et que soient abondés le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) porté par les missions locales et les contrats jeunes majeurs pour les jeunes pris-es en charge par l'ASE après leur majorité. Au-delà de mesures conjoncturelles, la Fédération a également appelé le gouvernement à prévoir une évolution durable des dispositifs d'accompagnement spécifique aux besoins de chacun-e, telle qu'une Garantie jeunes davantage adaptée au public très précaire afin d'assurer l'accès et le maintien des jeunes dans leur parcours d'accès vers l'emploi. En assortissant un accompagnement adapté d'une aide financière du montant du RSA, les jeunes en situation de précarité pourront enfin sécuriser leur parcours et sereinement trouver leur voie, accéder à un emploi durable et s'insérer dans la société. ❖



Maraud'In : le projet pour l'inclusion numérique

Le manque d'équipement ou de maîtrise des outils numériques des personnes sans-abri freine leur accès aux droits, notamment aux aides sociales ou à une couverture de santé, et a un impact fort sur leur possibilité de sortir durablement de la rue. Grâce au soutien de la Fondation AFNIC pour la solidarité numérique et de la Fondation JM Bruneau, la FAS a lancé un projet de d'accompagnement de maraudes sur deux ans afin de leur permettre de faciliter l'accès des personnes à des équipements numériques et de les accompagner dans le cadre de

leurs démarches administratives dématérialisées.

Pour ce faire, le projet Maraude'In s'organise autour des axes suivants :

- Équiper les maraudes en matériel numérique et forfaits ;
- Former les équipes de maraudes, professionnel-le-s comme bénévoles, à la médiation numérique pour permettre un premier accompagnement des personnes ;
- Rassembler des ressources et supports méthodologiques aux services de maraudes. ❖



Une autre vision du CHRS hors les murs

Dans le cadre de travaux menés avec les services de l'État et des adhérents volontaires, la Fédération s'est attachée à proposer une définition et un cadre de ce que pourrait être le CHRS hors les murs ainsi que les conditions de réussite de son déploiement. Le CHRS hors les murs est un mode d'accompagnement qui s'inscrit dans la philosophie du Logement d'Abord mais dont les contours sont encore à définir collectivement. La Fédération s'est donc appuyée sur l'analyse et l'expertise d'associations développant déjà des formes de CHRS hors les murs

et a accompagné quatre associations de Bretagne pour tester les orientations, les outils et la méthode proposés par le groupe de travail. Une publication présente les principaux enseignements issus de ces travaux. Elle donne tout d'abord à voir un état des lieux non exhaustif du déploiement de CHRS hors les murs, pour dessiner de grandes tendances de fond. La deuxième partie constitue une proposition des différents contours du CHRS hors les murs et une réflexion sur la façon dont ce mode d'accompagnement s'inscrit dans les principes du Logement d'abord. Le

bilan de la démarche menée avec les adhérents en Bretagne vient compléter ces regards, en apportant notamment les éléments de réflexion issus des structures accompagnées. Enfin, la Fédération propose une modélisation de la démarche-projet nécessaire aux associations pour penser l'évolution de ses pratiques vers le hors les murs. Ce travail a par la suite été enrichi par l'accompagnement d'adhérents de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des travaux ont été menés en Pays de la Loire et dans les Hauts-de-France notamment. ❖

Résultats de l'enquête « Impacts et besoins des SIAE en lien avec la crise du Covid-19 »

La Fédération des acteurs de la solidarité a diffusé en avril un questionnaire auprès des SIAE du réseau, pour leur permettre de témoigner de l'impact de la crise sur leurs structures, mieux mesurer les conséquences potentielles à l'échelle de l'année 2020, et ainsi étayer notre contribution aux travaux en cours avec nos partenaires et les pouvoirs publics. 157 SIAE y ont contribué, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Merci pour leur participation !

Aperçu des résultats :

Une activité fortement impactée :

- 59% des SIAE ont maintenu tout ou partie de leur activité ;
- 69% des salarié·e·s en insertion ont été placé·e·s en activité partielle ;
- 32% des salarié·e·s permanents étaient en télétravail.

Des pertes économiques significatives en avril :

- Une perte moyenne de chiffre d'affaires de l'ordre de -72% en avril ;
- 57% des SIAE ont mobilisé les mesures de report de paiement URSAFF.

Une adaptation de l'accompagnement et un accès restreint au numérique :

- 72% des SIAE ont maintenu un accompagnement avec les salarié·e·s en insertion placé·e·s en activité partielle ;
- Un manque d'équipement informatique adapté.
- Des Perspectives nuancées, entre incertitude, fragilité et dynamisme.

Un résultat prévisionnel 2020 déficitaire pour 71% des SIAE :

- 84% des SIAE estiment être en capacité de relancer leur activité à l'issue des mesures de restriction.

Note pratique à destination des SIAE : « Préparer et accompagner la reprise d'activité avec les salarié·e·s en insertion »

Elaborée collectivement par la Fédération des acteurs de la solidarité, Coorace et Emmaüs-France, cette note s'inscrit dans la continuité du guide pratique « Maintenir un lien d'accompagnement à distance avec les salariés en parcours et préparer la reprise ». Elle a vocation à outiller les SIAE sur les enjeux et les modalités d'accompagnement des salarié·e·s, en parcours d'insertion et permanent·e·s, en période de reprise d'activité.

Après plus de deux mois de confinement pour une large majorité des salarié·e·s, l'heure est au déconfinement et à la reprise d'activité progressifs. Cette nouvelle phase de la gestion de l'épidémie de Covid-19 engendre de nouvelles dispositions sanitaires, réglementaires et organisationnelles pour les SIAE, avec comme préoccupation centrale la sécurité et la santé des salarié·e·s. L'enjeu est là : comment reprendre une

« Après plus de deux mois de confinement pour une large majorité des salarié·e·s, l'heure est au déconfinement et à la reprise d'activité progressifs. »

activité collective tout en s'attachant aux situations individuelles, dans un contexte incertain et mouvant ? Pour répondre à cette question, cette note pratique s'appuie sur les expériences vécues dans les structures des trois réseaux, et s'articule autour de trois axes : la responsabilité de l'employeur et des salarié·e·s ; la mobilisation et le soutien aux équipes permanentes ; l'accompagnement (psychologique) des équipes à la reprise d'activité. ❖



Louis Gallois et Pascal Brice appellent à davantage de reconnaissance envers les personnes étrangères

C'est ce que défendaient Louis Gallois et Pascal Brice dans une tribune au journal Le Monde en avril 2020, au début du premier confinement. Aide à domicile, entretien, agriculture, éducation, aide et soins à la personne, garde d'enfants : nombre de travailleur·se·s sans-papiers œuvrent quotidiennement dans des secteurs essentiels au bon fonctionnement de notre société. Régulariser la situation administrative de ces personnes en leur accordant un droit au séjour, c'est d'une part reconnaître leur place indispensable, mais c'est aussi et surtout leur rendre justice et leur accorder des droits. Louis Gallois et Pascal Brice ont donc uni leurs voix à d'autres personnalités pour dire : « Qui peut imaginer les laisser après la crise poursuivre leur vie dans la précarité et l'illégalité, sous la menace de l'expulsion, là où ils devront avoir notre reconnaissance et où l'économie aura encore besoin d'eux ? ». ❖

Prisons : comment lutter contre la surpopulation carcérale ?

Au côté d'une quarantaine de représentant·e·s d'organisations professionnelles de la justice et d'associations et de près de mille personnes, la Fédération des acteurs de la solidarité a demandé au président de la République, par le biais d'une lettre ouverte, de prendre des mesures visant à limiter le nombre de personnes détenues en prison.

La Cour européenne des droits de l'Homme a récemment condamné la France, l'engageant à mettre un terme à la surpopulation carcérale qui rend impossible la garantie de conditions de détention dignes et l'encellulement individuel. Grâce aux mesures prises pour désengorger les prisons et aux effets de la crise sanitaire, la

France a connu une baisse inédite de la population carcérale. Afin d'éviter que le nombre de personnes détenues ne dépasse à nouveau le nombre de places disponibles, l'ensemble des signataires de la lettre ouverte appellent à ce que soit favorisée la prise en charge en milieu ouvert lorsqu'elle est possible. La Fédération soutient particulièrement le développement des aménagements de peine et des peines exécutées en milieu ouvert, qui constituent un levier de lutte contre la surpopulation carcérale mais aussi et surtout un puissant outil de réinsertion des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de prison, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement social global. ❖



Pour un plan de relance solidaire

Le 15 juin, la Fédération, avec le collectif Alerte, a rencontré Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Christelle Dubos, Secrétaire d'État. Dès la mi-mars, la Fédération et les associations ont proposé à l'État des réponses aux besoins urgents des personnes en précarité. Avec la sortie du confinement, elles ont élaboré d'autres propositions, structurelles, pour répondre à la crise économique et sociale. Revalorisation des minima sociaux et ouverture à 18 ans, développement de l'offre d'insertion par l'activité économique, lutte contre les impayés de loyer et renforcement de l'offre d'hébergement et de logement, ou encore développement des dispositifs médico-sociaux pour personnes vulnérables sont quelques-unes des principales mesures qui ont été proposées au gouvernement. ❖



Lancement de la plateforme de l'inclusion dans la région Grand Est

Constatant des fonds sous-utilisés par les OPCO, la DREETS a émis un appel à projet remporté par la FAS. Une plateforme régionale PIC IAE a été mise en place pour développer le recours à la formation pour les salarié·e·s en CDDI et créer une dynamique territoriale. Deux chargées de mission ont été recrutées et accompagnent les SIAE sur l'ingénierie de projets de formation adaptés aux besoins des salarié·e·s et des employeur·se·s. Elles facilitent les liens avec les OPCO et les OF, mutualisent les projets mais aussi contribuent à autonomiser les SIAE dans leur capacité à recourir à la formation.



Retour sur la contribution de la Fédération au Ségur de la Santé

Le Ségur de la Santé initié après la première vague de la crise sanitaire et sociale avait pour vocation de réunir les différents acteurs du système de santé pour travailler à sa transformation. La Fédération a rédigé 20 propositions concrètes et pragmatiques afin d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Ainsi, la Fédération a proposé de revaloriser et de renforcer le travail social hospitalier afin de mieux accompagner les personnes vulnérables. La

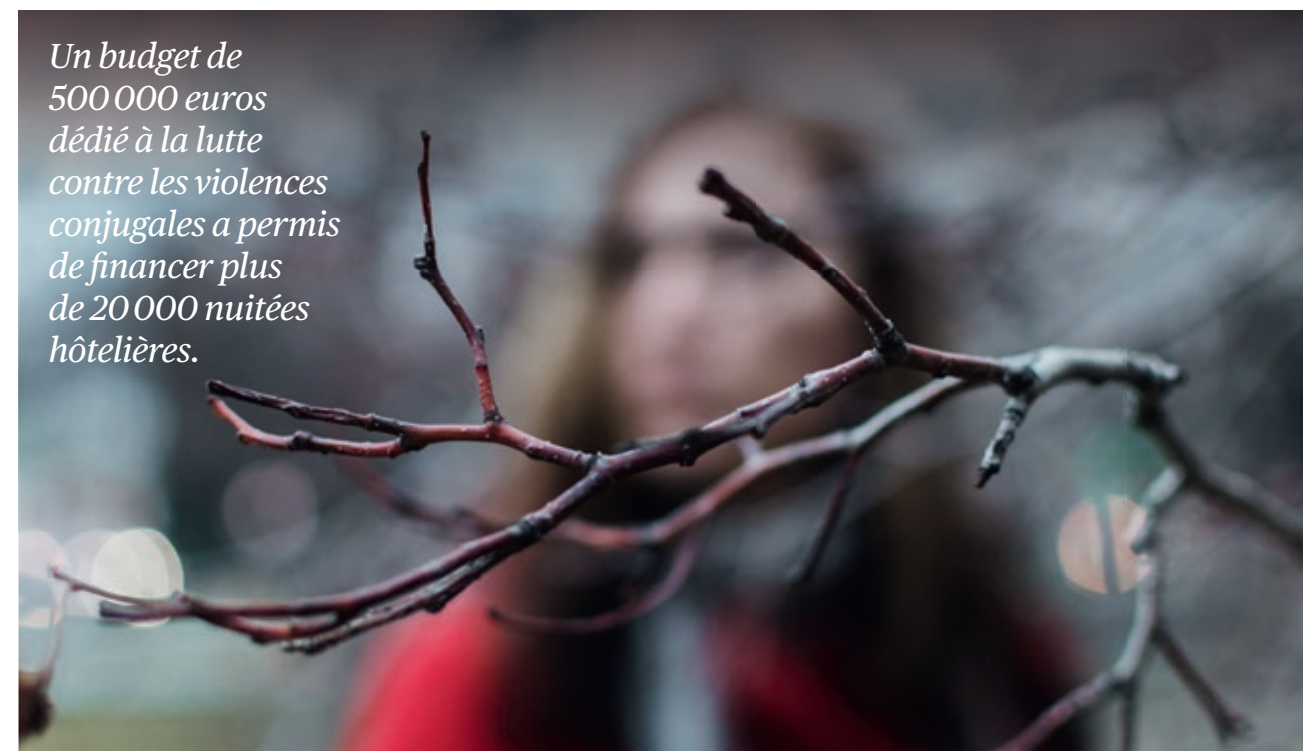
Fédération a également soutenu un changement de paradigme dans le financement des activités hospitalières, en réduisant la part de tarification à l'activité, et en proposant que l'approche de la précarité soit plus importante au sein de l'hôpital à partir des permanences d'accès aux soins de santé, en les renforçant humainement et financièrement.

La Fédération a également proposé d'inscrire une réelle prise en compte des populations précaires dans les poli-

tiques publiques en santé, et d'intégrer les acteurs du champ de la lutte contre les exclusions dans l'ensemble des coordinations et instances de programmation territoriales pour permettre aux personnes d'avoir des parcours de vie et de soins qui correspondent à leurs besoins.

Les propositions de la Fédération ont trouvé écho dans les conclusions du Ségur de la Santé, notamment à travers la mesure 27, consacrée à la lutte contre les inégalités de santé. ❖

Un budget de 500 000 euros dédié à la lutte contre les violences conjugales a permis de financer plus de 20 000 nuitées hôtelières.



L'hébergement des femmes victimes de violences en période de confinement

L'accès à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences a été une problématique majeure du premier confinement. Pour de nombreuses femmes, le confinement a accentué l'intensité des violences qu'elles subissaient au sein de leur foyer, mettant en danger leur vie ainsi que celle de

leurs enfants. Pour d'autres, la période du confinement a été l'occasion de prendre conscience qu'elles étaient victimes de violences conjugales. À ce moment là, beaucoup ont alors décidé de quitter leur foyer pour se protéger. Face au nombre important de femmes fuyant les violences, le gouvernement

s'est engagé à protéger et héberger de manière inconditionnelle toutes les femmes victimes de violences qui en exprimaient le besoin. Un budget de 500 000 euros dédié à la lutte contre les violences conjugales a permis de financer plus de 20 000 nuitées hôtelières. ❖

Déploiement des équipes d'accès aux droits des CPAM-CAF dans les structures temporaires et les hôtels

À la demande de la DIPLP, la DGCS, la CNAM et la CNAF ont mis en place une action pluridisciplinaire d'accès aux droits et aux soins au cours de l'été 2020.

Pendant plusieurs semaines, des équipes mobiles composées d'agents des CPAM et des CAF sont allées à la rencontre des personnes et des familles mises à l'abri temporairement pour les accompagner dans l'ouverture de leurs

droits. Soutenue par la Fédération, cette action s'est appuyée sur les adhérents, en particulier les SIAO et les centres d'hébergement, qui se sont pleinement mobilisés pour organiser les rencontres avec les personnes mises à l'abri.

Les équipes mobiles CPAM/CAF ont rencontré plus de 1500 personnes et réalisé près de 5000 actions portant principalement sur l'ouverture des droits santé, le suivi de prestations et

l'accompagnement aux soins mais aussi sur l'ouverture des droits et l'accompagnement au numérique. Malgré ce bilan positif, cette opération n'a pas été pérennisée faute de crédits suffisants. Elle a cependant conduit au niveau local à de nouveaux partenariats entre ces organismes et les structures de l'inclusion sociale pour développer l'aller-vers et les actions destinées à lutter contre le non-recours aux droits des personnes sans-abri. ❖



Sénat : table ronde sur l'inclusion numérique

Le 15 juin 2020, la Fédération a été auditionnée dans le cadre de la mission d'information du Sénat sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique. Face à la dématérialisation des services publics, la Fédération a rappelé l'importance pour les personnes en situation de précarité de l'accès à l'équipement et à l'usage du numérique, et la nécessité de toujours prévoir un accueil physique et un accès direct aux administrations. Elle a également défendu la création d'un plan numérique pour le secteur social pour accompagner et accélérer la transition numérique dans les structures et l'organisation d'une meilleure coordination locale avec les acteurs et actrices du numérique. ❖

Une première reconnaissance pour le secteur social et médico-social

Une prime exceptionnelle a été annoncée en juin par le ministère des Solidarités et de la Santé. Demandée par la Fédération, cette prime, d'un montant maximum de 1000 euros, prise en charge par l'État, a bénéficié aux salarié-e-s en poste durant la crise, dans l'hébergement, la veille sociale et l'accueil des demandeur-se-s d'asile. Pour le secteur médico-social (dont les LHSS, LAM et ACT), la prime varie de 1000 à 1500 euros en fonction du département d'implan-

tation et de l'intensité de l'épidémie. La gestion du versement de cette prime s'est toutefois avérée complexe, et des inégalités demeurent entre professionnel-le-s, même si la Fédération et ses partenaires ont obtenu que les salarié-e-s de l'intermédiation locative en bénéficient. Malgré ces difficultés, cette prime a constitué un premier pas positif. La Fédération poursuivra son plaidoyer pour une revalorisation des salaires des professionnel-le-s du secteur. ❖



Une pièce de théâtre autour des gestes barrières

La FAS Hauts-de-France a lancé un appel à participation auprès des structures d'hébergement de la région Hauts-de-France afin de proposer une action de sensibilisation autour des gestes barrières du Covid-19 à travers une représentation théâtrale. Au-delà du rappel et de l'apprentissage de ces gestes, cette action a été l'occasion de mettre en place une activité collective et de pouvoir retrouver un peu de convivialité suite au premier confinement.



été



Le conseil d'administration élit Pascal Brice, nouveau président de la Fédération

Lors de son assemblée générale du 17 septembre 2020, le conseil d'administration de la Fédération a élu Pascal Brice comme nouveau Président. Il succède à Louis Gallois, président depuis 2012, auquel Pascal Brice a rendu un hommage appuyé.

Pascal Brice fait de la mobilisation face à la crise économique et sociale et à la montée de la précarité, la priorité de la Fédération dans le prolongement de l'action conduite sous l'égide de Louis Gallois. La Fédération a plus que jamais pour vocation de permettre aux associations adhérentes, professionnel-le-s et bénévoles de participer dans les meilleures conditions à la lutte contre la précarité dans le contexte préoccupant de la crise sanitaire. Aux personnes d'ores et déjà accueillies par le réseau de la FAS risquent en effet de s'ajouter celles et ceux qui pourraient dans les prochains mois subir les effets de la crise dans le cadre de l'accès aux soins et à la protection, à l'hébergement et au logement ou du chômage.

Avec la FAS animée par son directeur général, Florent Gueguen, le nouveau Président entend ainsi apporter son appui au réseau par le partage des difficultés et des solutions innovantes entre adhérents et régions et par le dialogue sur les politiques de lutte contre l'exclusion avec les pouvoirs publics dont la FAS est un interlocuteur régulier au niveau national et local.

De manière plus structurante, et notamment en vue de l'élaboration du futur projet associatif de la FAS pour l'après 2021, Pascal Brice entend porter :

- la pleine contribution de la Fédération, par l'action de ses adhérents et le dialogue avec le monde associatif et les pouvoirs publics, à des évolutions structurelles et durables prenant en compte l'expérience de la crise sanitaire pour la lutte contre le sans abris et la mise en place du Logement d'Abord, ainsi que la coopération entre les acteurs et actrices de l'action sociale et sanitaire ;
- la pleine reconnaissance du travail social au titre de son utilité sociale ;

- la promotion de la dignité et de l'action des femmes, qu'elles soient accueillies dans les structures de la Fédération ou qu'elles s'y engagent ;
- la prise en compte des exigences écologiques à l'instar de l'ensemble de la société en particulier du point de vue de l'alimentation ainsi que du cadre de vie et de travail des personnes accueillies comme des professionnel-le-s et des bénévoles. ❖

« Pascal Brice fait de la mobilisation face à la crise économique et sociale et à la montée de la précarité, la priorité de la Fédération dans le prolongement de l'action conduite sous l'égide de Louis Gallois. »



Vacances

« En 2020, 958 personnes accompagnées et 61 accompagnateurs et accompagnatrices ont bénéficié des Aides aux Projets Vacances. »

5214 journées de vacances ont pu avoir lieu grâce à ce partenariat, pour une aide totale de 201 327 €.

Après la période de confinement plus ou moins bien vécue, les vacances ont eu cette année une saveur toute particulière. En effet, les confinements ont été particulièrement durs pour les familles défavorisées, les personnes sans domicile ou hébergées, au cadre de vie contraignant. Dans ce contexte, les vacances étaient l'occasion de se ressourcer et de prendre du temps pour soi, de s'échapper et de s'ouvrir à un horizon que l'on pourrait considérer comme une parenthèse de « respiration », une bouffée d'air.

Pour la deuxième année, le dispositif partenarial entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la Fédération des acteurs de la solidarité a été reconduit, pour être lancé le **2 juin 2020**. Il a permis aux associations volontaires de monter des projets vacances individuels ou collectifs, cofinancés par l'ANCV via les chèques-Vacances, avec les personnes qu'elles accompagnent. Cette année, l'ANCV avait revu certains critères pour l'attribution des Aides aux Projets Vacances, notamment sur la durée minimale de séjour passant de 4 à 1 nuitée et la possibilité de financer des excursions collectives à la journée pour les structures. En 2020, 958 personnes accompagnées et 61 accompagnateurs et accompagnatrices ont bénéficié des Aides aux Projets Vacances (APV). Les familles représentent une large majorité des bénéficiaires. 5 214 journées de vacances (une moyenne de 6 jours par bénéficiaire)

ont pu avoir lieu grâce à ce partenariat, pour une aide totale de 201 327,06 €. En moyenne, le coût des projets de vacances s'élevait à 304,08€, dont 69,42% étaient pris en charge par l'ANCV. Ces projets de vacances ont eu lieu dans 65 structures (soit 53 Associations), relevant majoritairement de l'hébergement et du logement accompagné. Au vu de la situation sanitaire, de nombreuses actions d'animation du réseau ont été menées exclusivement en visio-conférence, par la mission vacances pour diffuser les opportunités de séjour et d'excursions collectives auprès des adhérents et personnes accompagnées.

Nous avons organisé un webinaire le 18 juin 2020 pour présenter le dispositif Vacances pour Tou.te.s 2020 ouvert à tous nos adhérents et aux travailleur-se-s sociaux des champs sociaux, médico-sociaux ou d'insertion. Nous avons organisé un concours - photo. Il a été l'occasion d'immortaliser les vacances et de mettre en lumière les talents d'artiste des personnes ayant bénéficié des APV. Nous avons reçu 29 candidatures et un comité de sélection a désigné 3 prix : la photo la plus inspirante, la photo la plus drôle et la photo coup de cœur. Chaque prix a été récompensé de 300€ en chèques-vacances :

En conclusion, malgré la période difficile et les contraintes sanitaires, les adhérents de la Fédération ont su se saisir du dispositif d'APV en 2020, dont la mise en œuvre va se poursuivre et s'accélérer en 2021. ❖



CONFÉRENCE DE PRESSE DU CAU

« Suite à l'état d'urgence sanitaire, quel "après" pour les personnes à la rue et mal logées ? »

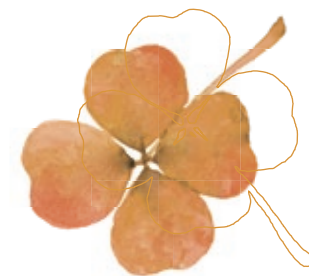
Le 2 juillet, le Collectif des associations unies (CAU), a organisé une conférence de presse en visioconférence afin d'alerter sur les conséquences de la fin de l'état d'urgence sanitaire, en lien avec la fin de la trêve hivernale le 10 juillet : fermeture des hébergements "hivernaux", arrêt des mises à l'abri sanitaires, reprise des expulsions...

Les mesures déployées par les acteurs de la solidarité avec les services de l'État pendant la crise sanitaire ont marqué une avancée importante dans la protection des plus vulnérables : 20 000 places d'hébergement dont

12 000 à l'hôtel ont été ouvertes, 14 000 places hivernales ont été maintenues, des centres de desserrement Covid-19 ont ouvert, des points d'eau dans certains bidonvilles ont été installés, des chèques-services ont été distribués, la trêve des expulsions a été prolongée. Plus qu'un simple répit, cette mobilisation a montré qu'avec des moyens suffisants, des solutions sont possibles pour les personnes sans-abri et mal-logées ! Pourtant, à cette date, des milliers de personnes hébergées temporairement étaient menacées d'un retour à la rue. La conférence de presse du CAU a permis d'alerter sur cette situation, en demandant un engagement ferme

et vérifiable de la part des pouvoirs publics - État et collectivités locales - pour pérenniser et renforcer les mesures de protection déployées pendant le confinement, et notamment les capacités d'accueil et d'orientation des ménages vers des solutions dignes de logement. Pour atteindre ces objectifs, le Collectif a demandé l'organisation de réunions dans tous les départements, associant l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement sous l'égide des Préfets.

Le CAU a aussi rappelé ses 15 mesures à adopter d'urgence publiées fin mai 2020 pour éviter d'ajouter de la misère à la crise économique et sociale. ❖



Publication du rapport visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel

Le 22 juin 2020, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a publié un rapport d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, et pour lequel la FAS avait été auditionnée en juin 2019. Ce rapport dresse de nombreux constats concernant la prostitution en France et formule des recommandations visant à améliorer les politiques publiques qui y sont liées. Il déplore également la faiblesse des connaissances sur la situation réelle, ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact des politiques sur ce public, se limitant donc principalement à faire l'évaluation et des recommandations concernant les objectifs et intentions des différents volets de la loi du 13 avril 2016. ❖



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nouvelle Présidence à la FAS AURA !



L'Assemblée générale régionale du 22 septembre 2020 à Lyon a validé la candidature de Marisa Lai-Puati en tant que nouvelle Présidente de la FAS Aura. Elle prend la suite de Francis Silvente, Président depuis 2013. Marisa a notamment été déléguée régionale de la HALDE et ancienne conseillère régionale du défenseur des droits en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est aujourd'hui présente dans plusieurs conseils d'administration d'institutions et associations de la Métropole de Lyon.



Deux formations sur la thématique Emploi

Elaborées par le siège et financées par le FSE, deux formations ont été mises en œuvre en région au second semestre 2020. La première formation s'intitulait « Accompagner les personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique » et avait pour objectif d'apporter aux professionnel·le·s

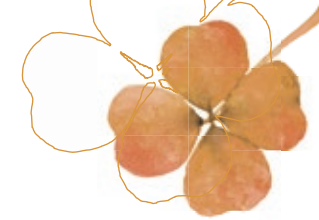
accompagnant·e·s les compétences et les outils nécessaires à l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi dans leur usage du numérique. La deuxième formation, « Favoriser l'accès à l'emploi des personnes allophones et des Bénéficiaires d'une Protection Internationale », visait

quant à elle la formation des SIAE à l'évolution de leurs pratiques d'organisation de la production et d'encadrement des salarié·e·s, à la création d'outils et de partenariats adaptés aux spécificités des personnes et du territoire, dans un objectif d'accès à l'emploi durable. ❖



Pacte Ambition pour l'IAE en Occitanie : quelles actualités ?

Le 3 novembre 2020, la FAS Occitanie organisait une journée régionale en visioconférence afin d'échanger entre SIAE, institutions et partenaires, autour de la mise en place du Pacte ambition IAE. 54 participant·e·s ont pu y assister avec la présence notamment de Thibaut Guilly, Haut-Commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises. Le Pacte Ambition IAE est le fruit d'une large concertation, il comprend une trentaine de mesures. L'IAE est clairement identifiée comme un outil de riposte face au chômage de longue durée. Mais quelles sont les principales orientations du Pacte Ambition ? Quelles mesures sont déjà mises en œuvre ? Quelles sont les avancées opérationnelles ? Comment l'IAE en Occitanie peut-elle être un véritable levier contre le chômage de longue durée et de lutte contre les exclusions ? Nous avons débattu de ces sujets tout au long de la journée avec des ateliers autour de diverses thématiques.



COMMUNIQUÉ FAS • UNICEF FRANCE

Être enfant et dormir à la rue ou en habitat précaire : une réalité toujours inacceptable

Dans la nuit du **1^{er} au 2 septembre 2020**, soit la nuit précédant la rentrée scolaire, plus d'un millier d'enfants dont la famille avait sollicité le numéro d'appel d'urgence 115 pour une demande d'hébergement cette nuit-là ont été contraint·e·s de dormir à la rue ou dans des abris de fortune. Parmi les 5527 personnes en famille ayant exprimé une demande d'hébergement, 2925 n'ont pas été hébergées faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux. 1483 de ces personnes étaient des enfants de moins de 18 ans.

L'ouverture de places d'hébergement supplémentaires depuis le début de l'épidémie de Covid-19 ne permet toujours pas de répondre à l'ensemble des besoins en hébergement. Pire, le fait d'être en famille peut devenir un

obstacle à la mise à l'abri en raison du manque de places d'hébergement compatibles avec la composition familiale. Et quand un hébergement est disponible, les familles sont parfois contraintes de se séparer pour y passer la nuit. Le recours aux nuitées hôtelières, parc déjà saturé, devient alors la principale réponse apportée aux demandes de personnes en famille.

Le plan de relance présenté en septembre 2020 par le gouvernement contient une enveloppe de 100 millions d'euros pour l'hébergement, il ne prévoit pas de création de places supplémentaires pour les familles alors que la demande reste exponentielle. Moins d'1% des crédits du plan de relance sont affectés aux plus précaires. Pourtant, l'urgence est d'agir au plus vite en faveur des enfants et de leurs familles : leur précarisation extrême et

leurs conditions de vie dégradées ont des conséquences non négligeables sur le développement, la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. Cela passe notamment par la création de nouvelles places d'hébergement et de logements accessibles aux plus pauvres et permettant le respect de l'unité familiale, par l'humanisation des structures d'hébergement, par la possibilité d'effectuer une évaluation sociale adaptée permettant d'accéder à ses droits, par la régularisation des personnes étrangères et sans statut, pour in fine, arriver à une stabilisation dans le logement.

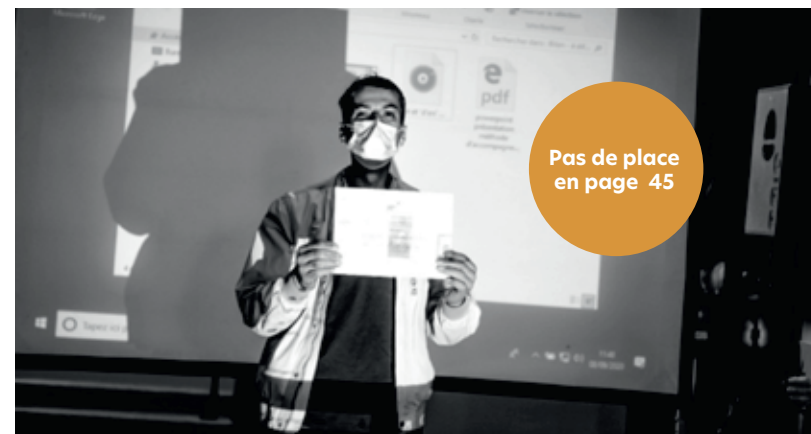
« Objectif zéro enfant à la rue », « Stop la violation des droits des enfants et des jeunes », c'est ce qu'ont martelé la FAS et l'Unicef dans leurs nombreuses prises de paroles médiatiques de septembre 2020. ❖



BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Vers la reconnaissance des pair-aidant·e·s de Bourgogne-Franche-Comté (et au-delà)

Après 7 mois d'alternance entre sessions théoriques et stages, les 8 stagiaires de la formation AAMES ont pu clôturer leur formation par une remise d'attestation, le **8 septembre 2020** à la Vapeur de Dijon. Après 133 heures de formation et environ 300 heures de stage sur le terrain, les 8 pair-aidant·e·s de la promotion ont pu voir leurs compétences valorisées lors d'une journée publique de bilan et retirer officiellement, sous les applaudissements, une attestation de formation témoignant de leur expertise.



Pas de place en page 45



Les 1000 premiers jours de la vie d'un enfant

Une commission d'experts, missionnée par le gouvernement, a rendu un rapport soulignant l'importance de ces 1000 premiers jours pour le bon développement des enfants.

Au-delà de données relatives aux besoins physiques et affectifs du 4^{ème} mois de grossesse aux deux ans de l'enfant, le rapport insiste sur l'importance de renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté des enfants. Il préconise également la mise en place d'une politique ambitieuse pour la petite enfance. ❖



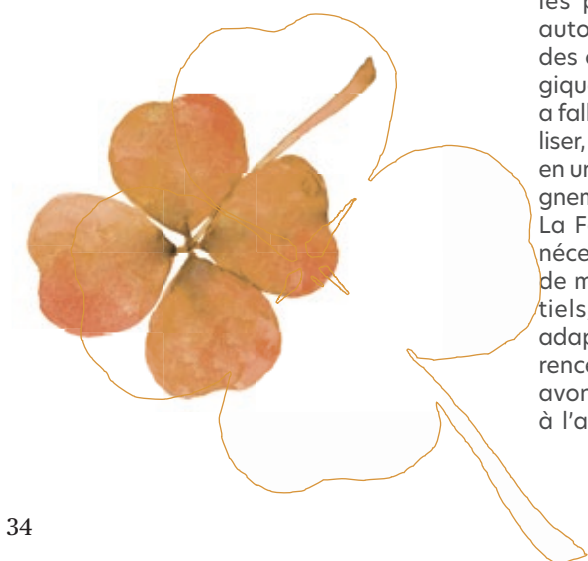
Travail Social : que retenir du confinement pour penser le temps qui vient ?

« La Fédération, en plus de porter les nécessaires revalorisations salariales de métiers qui se sont révélés essentiels, a souhaité accompagner ces adaptations. »

À l'issue du premier confinement, la Fédération a proposé une concertation aux adhérents ainsi qu'une série de 5 mini-conférences en ligne, en partenariat avec l'Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS). Ces événements ont permis au réseau de produire un premier bilan collectif de l'impact du confinement sur les pratiques professionnelles en accompagnement social.

Durant les mois de mars, avril et mai 2020, le travail social s'est en effet trouvé en première ligne pour apporter et inventer des réponses aux personnes les plus exclues et pour maintenir autour d'elles un lien solidaire. Dans des conditions matérielles, psychologiques et sociales souvent difficiles, il a fallu gérer le risque, décider, se mobiliser, trouver des solutions et réinventer en urgence des approches d'accompagnement. La Fédération, en plus de porter les nécessaires revalorisations salariales de métiers qui se sont révélés essentiels, a souhaité accompagner ces adaptations. Dans le cadre de 5 conférences co-réalisées avec l'ANAS, nous avons pu aborder les questions liées à l'accompagnement des usager·e·s

de drogue, le travail à distance, l'accompagnement des familles ou le travail de rue à l'épreuve de la crise. Cette démarche a nourri le souhait de reproduire de manière plus pérenne ces échanges entre pairs proposés par la FAS aux professionnel·le·s de terrain. Les retours des équipes sur les nombreuses difficultés mais aussi les initiatives prises par les intervenant·e·s de l'action sociale durant la crise sont riches d'enseignements. Si beaucoup expriment le sentiment d'avoir dû s'adapter trop vite et sans avoir toujours les moyens et les soutiens nécessaires, elles et ils mettent en avant le fait d'avoir repris confiance en leur capacité à agir et à mettre la qualité de leur relation avec les ménages accompagnés au cœur de leur pratique, notamment grâce à l'apport de nouveaux outils numériques. Pour mettre en avant ces évolutions la FAS a diffusé une publication de synthèse « Travail Social, que retenir du confinement pour penser le temps qui vient ? » et a été auditionnée par le Haut Comité du Travail Social dans le cadre de la conception du rapport « Le Travail Social au défi de la crise sanitaire » sorti début 2021. ❖



Un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour accélérer le déploiement du Logement d'abord

Le 10 septembre, la ministre déléguée au Logement, Emmanuelle Wargon, a lancé le second appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. L'État cherchait ainsi à mobiliser de nouvelles

collectivités, en complément des 23 territoires retenus en 2018, afin de décliner localement sa politique de lutte contre le sans-abrisme. De nombreux adhérents et Fédérations régionales ont ainsi pu contribuer aux dossiers de candidatures aux côtés des collectivités. ❖



Formation « Addictions et usages dans l'insertion par l'activité économique »

L'usage de substances psychoactives constitue souvent un obstacle à l'accès et au maintien dans l'emploi, y compris dans le champ de l'IAE. Les salarié·e·s permanent·e·s sont parfois en difficulté pour apporter des réponses et ne se sentent pas toujours compétent·e·s face à cette réalité. La formation organisée avec Hauts-de-France Addictions et l'IRIAE Hauts-de-France, vise à apporter des connaissances sur les pratiques addictives, présenter le cadre juridique en milieu de travail, améliorer les modalités d'accompagnement, sensibiliser à la réduction des risques et identifier les partenaires pour soutenir les parcours d'insertion des personnes.



Retour en chiffres et en images sur la participation des personnes concernées à la Réunion

En 2020 à la Réunion, 7 délégué·e·s CRPA élu·e·s, accompagné·e·s par une chargée de mission dédiée de la FAS Océan Indien, sont intervenu·e·s sur tout le territoire et 2 plénières ont été organisées sur le thème des droits et de la protection de l'enfance et de la participation. Au total, 60 participant·e·s (personnes concernées, professionnel·le·s de l'intervention sociale et représentants des institutions) ont contribué aux débats. Les délégué·e·s CRPA et les référent·e·s de participation ont participé à 5 groupes de tra-

vail et commissions sur le thème du logement/hébergement (dont CO-MED DALO, PDAHLP), aux travaux sur la Réhabilitation Psychosociale et au COPIL du HCTS. Deux délégués CRPA sont membres du Conseil d'administration de la FAS-OI. Ils/elles pilotent le groupe de travail (GT) « Participation » de la Stratégie Pauvreté à la Réunion et coaniment avec l'IRTS le groupe de travail « Formation et travail social » : les 15 groupe de travail ont été regroupés en 4 groupe de travail thématiques et



3 groupe de travail transversaux et les référent·e·s de participation ont pu y participer activement !



Grenelle des violences conjugales : un bilan en demi-teinte pour les associations

Un an après le lancement du Grenelle des violences conjugales, les associations ont rendu public un bilan mitigé concernant l'avancée des mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Si deux tiers de ces mesures ont été mises en place ou engagées, les plus coûteuses restent en suspens. Les associations constatent que les moyens alloués ne sont pas suffisants pour la mise en œuvre d'une véritable politique

d'envergure pour prévenir et protéger des violences faites aux femmes. Le nombre d'hébergements spécialisés pour la mise en sécurité des femmes victimes de violence et de leurs enfants ne suffit pas à répondre à la forte demande à laquelle sont confrontées chaque jour les associations. Si les mesures annoncées à l'issue du Grenelle ne suffiront pas à mettre fin aux violences faites aux femmes, les associations insistent sur le besoin d'un suivi appuyé et transparent sur leur mise en œuvre. ❖



Formation à l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique

La FAS Grand Est a organisé, les **8 et 9 octobre** à Reims, une formation à destination des professionnel·le·s des secteurs de l'AHJ et de l'IAE souhaitant développer leurs compétences en accompagnement des demandeur·se·s d'emploi à l'usage du numérique. Cette formation conçue par le siège et dispensée par l'Adpei a bénéficié d'un financement du Fonds social européen.



automne



Précarité des jeunes : mise en œuvre du plan « Un jeune une solution »

Au regard de l'ampleur des conséquences économiques de la crise sanitaire pour les jeunes, le gouvernement a lancé à l'été 2020 le volet « jeunes » du plan de relance déployé par l'État.

Financé par une enveloppe de 9 milliards d'euros sur deux ans, ses mesures visent à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, à mieux les orienter et les former et à ce que soit assuré un accompagnement spécifique aux jeunes les plus éloigné·e·s de l'emploi. La Fédération, si

elle considère que le plan ne répond pas à l'ampleur des besoins urgents en ne prévoyant pas l'accès systématique à une aide financière pour les jeunes sans ressources, en a également souligné les avancées. Elle a contribué à la mise en œuvre du plan en informant ses adhérents, qui accompagnent des jeunes précaires ou sont susceptibles de les employer, du contenu des mesures mises en œuvre dès l'automne (augmentation du volume de Garantie jeunes et PACEA, de Parcours Emploi Compétences, aide à l'embauche pour les employeur·se·s...). ❀



Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement



L'ultra-précarité en région PACA

En juillet 2020, la FAS PACA Corse a participé à la rédaction du plaidoyer Alerte PACA sur l'ultra-précarité en région répondant à un constat : l'aggravation de la pauvreté, expliquée notamment par les effets du confinement et de la crise sanitaire.

L'ultra-précarité s'est accentuée avec la crise sanitaire qui a vu émerger de nombreuses ruptures de droits ou des problématiques liées à l'isolement des personnes. Les dimensions de la pauvreté se cumulent et se renforcent, notamment dans le cas de l'insuffisance de droits et de ressources, l'insécurité alimentaire, le mal-logement et le manque d'hébergement. Le plaidoyer Alerte PACA demandait donc l'instauration d'une coordination fonctionnelle entre l'État et les acteurs associatifs locaux pour répondre à l'ultra-précarité.

À partir de **septembre 2020**, la Fédération a mis en place un groupe de travail rassemblant des adhérents intervenant dans les domaines de la veille sociale, l'hébergement et le logement qui accueillent des familles. Son objectif ? Identifier les enjeux de cet accompagnement, réaffirmer la nécessaire prise en compte des besoins et droits de l'enfant, et proposer des outils pratiques aux structures. Cet espace de réflexion et de partage a permis de repérer les principales problématiques rencontrées par les enfants et les familles accueillies au sein du réseau de la Fédération. Un guide visant à permettre aux structures d'adapter leurs conditions d'accompagnement a été élaboré et paraîtra en 2021. ❀

Fonds de Développement de l'Inclusion : un soutien exceptionnel pour une mobilisation massive

Décliné en 2 axes, le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) 2020 a permis de consolider les structures impactées par la crise sanitaire et d'accompagner les projets de développement d'activité. Un effort du gouvernement salué par la Fédération, qui rappelle néanmoins les leviers essentiels à activer collectivement pour parvenir à une croissance qualitative et durable. L'Axe 1 du FDI, qui consistait à consolider les structures fortement impactées par le premier confinement, a

concerné 93% des SIAE, pour un budget total de 100,3 millions d'euros. L'Axe 2, sous forme d'appels à projets et centré sur le développement et la transformation des structures, a quant à lui fait émerger 2500 projets, pour un coût total de 191 millions d'euros, soit proche du double du budget annoncé (100 millions d'euros). Cette mobilisation massive des structures démontre leur dynamisme et leur capacité à innover et à se développer, malgré un contexte économique et

social particulièrement difficile. Malgré ces éléments positifs, nous avons alerté l'État sur le besoin en consolidation qui perdure, avec un second confinement qui fragilise le secteur et impacte gravement certaines structures, ainsi que sur la nécessité de s'inscrire dans une trajectoire de croissance qualitative et durable, en favorisant l'ingénierie de projet et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités. ❖

L'acte 2 de la stratégie pauvreté : une réponse nécessaire mais insuffisante

Le Premier ministre a annoncé de nouvelles mesures lors de la visite d'un centre d'Emmaüs Solidarité. Parmi elles, le versement d'une aide ponctuelle pour les allocataires du RSA, de l'ASS, des APL (bonifiée pour les jeunes non étudiant-e-s) et pour les étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse. Sont aussi prévus un appel à projets pour les associations de solidarité, le renforcement de la domiciliation, et la livraison de masques pour les plus précaires. Une hausse des postes d'IAE, des contrats aidés et le lancement du service public de l'inclusion soutiennent l'accès à l'emploi. Enfin, l'ouverture de places hivernales, de places pour les femmes sortant de maternité, des mesures de prévention des expulsions locatives, ou le doublement du nombre de PLAI, luttent contre le sans-abrisme. Positives, ces mesures d'1,9 milliard d'euros, restent toutefois insuffisantes face aux effets de la crise. ❖

Le Défenseur des Droits publie un guide à destination des intervenant-e-s de l'action sociale

Face au non-recours et à la non-reconnaissance des droits des personnes, la Fédération et le Défenseur des Droits ont produit un guide à destination des intervenant-e-s de l'action sociale. Ce guide, composé de 18 fiches thématiques, entend faire connaître le rôle, les pouvoirs, les domaines de compétences et les différents moyens de saisir le Défenseur des Droits dans le but de faciliter sa collaboration avec les professionnel-le-s du secteur social. ❖

+ RETROUVEZ LE GUIDE ICI :

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/guideactsociale_access.pdf



Seine-Maritime : vers un accès à l'hébergement fonction du statut administratif des ménages ?

Sous couvert de la mise en œuvre du PDALHPD¹, la Préfecture a fait de la transformation de l'offre d'hébergement à destination des personnes en situation de précarité sa priorité. Contraire aux principes défendus dans le Code de l'action sociale et des familles, cette transformation va à l'encontre de l'inconditionnalité et de la continuité de l'accueil, en instaurant un tri des ménages selon des critères administratifs et/ou de vulnérabilité. Défendre et promouvoir l'accueil inconditionnel et le droit à l'accompagnement des personnes sans domicile fixe est au cœur des préoccupations du réseau. C'est pourquoi, avec l'appui de la FAS nationale, la FAS Normandie a notamment saisi le Défenseur des Droits afin de mettre fin à cette tentative d'entrave à l'équité de traitement des demandes d'hébergement exprimées par les personnes sans-abri et examine les autres possibilités juridiques pour faire respecter les droits fondamentaux des plus fragiles.

¹ Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Propositions de la Fédération pour le projet de loi de finances 2021

La Fédération a adressé à l'État et aux parlementaires ses propositions pour le projet de loi de finances 2021. Pour améliorer l'accompagnement et surtout l'accès aux ressources des jeunes, elle propose le doublement du nombre de parcours en garantie jeunes et l'attribution d'une allocation mensuelle du montant du RSA pour tou-te-s les jeunes précaires suivi-e-s par les missions locales.

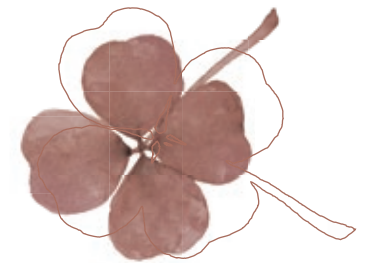
Pour l'accès au logement, la Fédération propose la création de 20 000 PLAI

de plus et l'augmentation des moyens d'accompagnement pour les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord. Afin que la veille sociale soit renforcée et contribue au Logement d'Abord, elle demande un financement de 10 millions d'euros pour la domiciliation et de 4 millions d'euros pour les accueils de jour. La Fédération indique aussi la nécessité de doubler les crédits d'humanisation des centres d'hébergement, le confinement ayant rappelé l'étendue des besoins, et de créer 2000 nouvelles places pour femmes victimes

de violence, à des prix supérieurs à ceux pratiqués en 2020. Enfin, elle réaffirme la nécessité d'un moratoire sur le plan d'économies frappant les CHRS. En complément, 7000 places de CADA doivent être créées et les prix des places HUDA, PRAHDA et du forfait SPADA, revalorisés. Enfin, pour faire face au risque d'explosion du chômage de longue durée, la FAS demande la création de 250 000 contrats aidés et postes d'insertion, ainsi que la revalorisation du financement des associations intermédiaires et des contrats aidés. ❖

Journée mondiale de la santé mentale : les réponses se font attendre !

La journée mondiale de la santé mentale a lieu chaque année le **10 octobre**. C'est l'occasion de rappeler les attentes des associations pour mieux accompagner les personnes concernées par ces troubles. Cette année, la Fédération et 15 autres associations ont signé un communiqué de presse pour souligner l'augmentation des besoins en santé mentale au sein de l'ensemble de la population, notamment en raison de la crise sanitaire et sociale et de l'attente autour des réponses à apporter. Face à ces besoins et au déficit de l'offre de soins et services de santé mentale, la Fédération et ses partenaires ont donc interpellé les pouvoirs publics pour initier des évolutions primordiales. ❖



La plateforme vendéenne d'intégration professionnelle des personnes réfugiées fête ses 1 an

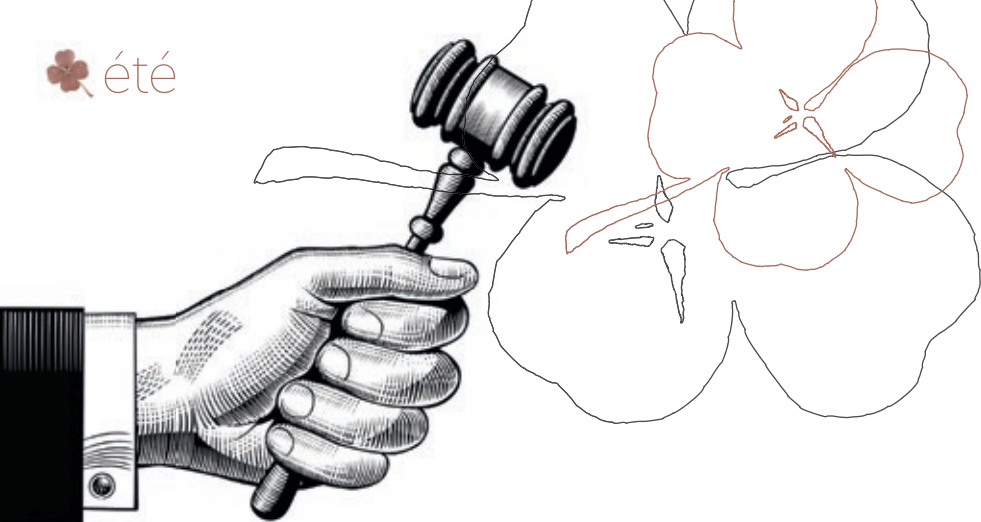
Le consortium mené par l'association Passerelles fait partie des lauréats de l'appel à projets du PIC Intégration Professionnelle des réfugié-e-s. 150 personnes sont accompagnées dans ce dispositif original, basé sur la médiation active, qui fédère des acteurs d'horizons divers.

Qu'ils soient du secteur culturel, comme la radio locale Graffiti ou Le Fuzz'Yon, du monde de l'entreprise, comme la CCI, de l'éducation populaire, comme la Ligue de l'Enseignement et le Centre Vélo, ou acteurs de l'inclusion, comme le Club FACE et SITI Intérim, les membres du consortium mobilisent leur expertise au profit des personnes réfugiées en recherche d'emploi. Également membre du consortium, la FAS Pays de la Loire modélise le travail réalisé pour améliorer la qualité de l'accompagnement. L'association Passerelles s'appuie sur des mises en relation et des mises en situation en entreprise. Grâce au programme SEVE Emploi, l'équipe a mis au point une stratégie basée sur la médiation active pour multiplier les opportunités d'accès à l'emploi durable.



Rencontre autour du recrutement des bénéficiaires d'une protection internationale

La journée de rencontre à Limoges en **octobre 2020** s'est attachée à combattre les idées reçues et les représentations des secteurs de l'AAH et de l'IAE. Accompagnée d'un temps de formation sur l'accès au travail des personnes étrangères, cette journée a notamment permis d'échanger autour de la prescription, du fonctionnement des SIAE, des prérequis, et de la nécessité du travail partenarial en amont des candidatures.



Accompagnement des personnes sous main de justice : rencontre avec le Garde des Sceaux

Emmaüs France et la Fédération ont porté auprès du ministre de la Justice Eric Dupont-Moretti des propositions relatives au développement du placement à l'extérieur, appelant à la promotion de la mesure auprès des juges ainsi qu'à une augmentation du financement national et à la revalorisation du prix de journée. Des demandes relatives aux conditions de développement de l'IAE en détention et plus globalement à l'application du droit du travail en prison ont également été formulées. Les réseaux ont par ailleurs appelé à la vigilance du ministre quant à l'impact du plan d'économies des CHRS lancé en 2018, qui fragilise fortement l'équilibre économique des structures qui hébergent et accompagnent le public sous main de justice. ❖

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances lance en 2020 une expérimentation pour les femmes victimes de violences

La Fédération des acteurs de la solidarité a relayé plusieurs fois l'appel à projets de son partenaire l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. En effet, l'ANCV a lancé en 2020 une expérimentation pour fournir une aide aux départs en vacances des femmes victimes de violences et soutenir leur accompagnement social. L'aide de l'ANCV permet la concrétisation des projets de vacances en complétant le budget préalablement constitué par l'autofinancement des bénéficiaires et les co-financements (Caf, notamment via Vacaf, Collectivités, Fondations, Clubs service...). Etaient éligibles toutes les structures qui accompagnent des femmes victimes de violences. ❖

Adoption d'une loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation

Définitivement adoptée le 4 novembre, cette nouvelle loi comporte des dispositions directement liées au Pacte Ambition IAE, permettant d'avancer dans sa mise en œuvre. La Fédération des acteurs de la solidarité se félicite de la validation de plusieurs de ses propositions portées dans le cadre de la concertation autour du Pacte, notamment la création du CDI sénior, la levée du plafond de 480h pour les mises à

disposition des Associations Intermédiaires auprès du secteur marchand et la possibilité de cumuler contrat d'insertion et CDI à temps partiel. La loi instaure également la refonte de la procédure d'agrément et l'expérimentation du Contrat passerelle. La Fédération des acteurs de la solidarité est mobilisée aux côtés des réseaux de l'IAE et de la DGEFP pour travailler sur les décrets associés à l'ensemble des articles. ❖



Lancement d'un groupe de travail autour des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) en région Pays de la Loire

Les associations accompagnant les PPSMJ et les Conseiller·e·s Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) de la région Pays de la Loire se sont réunie·s fin 2020 pour lancer une réflexion collective autour de l'accompagnement des PPSMJ dans la région. À l'initiative d'adhérents, la FAS Pays de la Loire a été sollicitée pour porter ce groupe régional qui a pour mission de favoriser l'interconnaissance des acteurs du secteur pour une meilleure coordination, encourager les connaissances spécifiques liées à ce public, ou encore partager des constats communs afin d'être mieux repérés et entendus par les pouvoirs publics. Enfin, le groupe porte une attention particulière au développement d'outils et de méthodologies dans l'objectif de toujours mieux accompagner les PPSMJ.

Journée nationale « Intégration des bénéficiaires de la protection internationale et des membres de leur famille »

Les 10 et 20 novembre 2020, la Fédération a organisé en visio-conférence deux demi-journées consacrées à l'intégration des personnes réfugiées (BPI). Le but de cette journée était d'évoquer la manière dont l'ensemble des personnes impliquées dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'intégration des BPI peuvent leur assurer un accueil digne et des parcours d'insertion cohérents. Lors de la première demi-journée, deux tables-rondes ont permis, en présence de plus de 200 participant·e·s, d'aborder le sujet de la gouvernance de la politique d'intégration, ainsi que son bilan sur les dernières années. En effet, malgré un

investissement politique et financier accru, de nombreuses difficultés sont encore rencontrées par les personnes réfugiées, dans l'accès à leurs droits sociaux, à l'emploi, au logement... La Fédération a, en amont de cet événement et en lien avec ses adhérents, formulé 26 propositions pour améliorer la politique d'intégration des BPI, qui ont été discutées lors de ces tables-rondes. Des ateliers qui visaient à favoriser les échanges de pratiques et les rencontres entre partenaires sur différentes thématiques - insertion professionnelle, logement, santé, numérique ou encore participation - ont complété cette journée nationale. ❖



Une nouvelle promotion Etaie en Auvergne-Rhône-Alpes !

Initialement prévue en mars 2020, la troisième promotion régionale de la formation certifiante d'Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économie (ETAIE) a démarré le **30 novembre 2020** en Auvergne-Rhône-Alpes. 10 stagiaires ont été accueilli·e·s, dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent désormais aux organismes de formation. Les stagiaires se retrouvent pour plusieurs jours de formation par mois, en alternance avec leur activité professionnelle. Cette promotion se terminera en janvier 2022, par le jury de soutenance à Lyon. Les candidat·e·s qui réussiront recevront alors un diplôme de niveau 4 reconnu par l'État.



La Fédération dévoile son nouveau site internet accessible depuis tous les supports

Après une année de travail collaboratif, la Fédération des acteurs de la solidarité a dévoilé son nouveau site internet en **novembre 2020**. Ce nouveau site est accessible depuis tous les supports (smartphone, tablette, ordi...), une fonctionnalité essentielle car il y a aujourd'hui davantage de personnes qui utilisent internet sur leur mobile que sur leur ordinateur. La refonte du site internet avait également pour objectifs de simplifier l'accès à l'information et de rendre plus visibles les Fédérations régionales. ❖

COMMUNIQUÉ DE PRESSE L'accès aux soins des personnes étrangères en France

À l'automne, alors que la crise sanitaire et sociale revenait de plein fouet, la Fédération et ses partenaires ont demandé à l'État de ne pas réduire l'accès à la protection maladie des personnes étrangères. En effet, par un décret paru au journal officiel au début du reconfinement, le gouvernement avait réduit la prolongation des droits à la prise en charge des frais de santé à l'Assurance Maladie pour les personnes en situation administrative précaire et restreint les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'État (AME). Nos organisations ont donc continué à défendre ces droits essentiels dans un objectif de santé publique universelle. ❖



SEVE Emploi : 2020, première année d'essaimage de la formation-action

« La SIAE SEVE joue alors le rôle de médiatrice entre ces deux entités afin de faire correspondre les besoins en recrutement des entreprises et les objectifs d'emploi durable des salarié·e·s. »

45 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont rejoint la formation-action du programme SEVE Emploi en 2020. Elles ont su opérer un changement de posture face aux entreprises et structurer le travail de collaboration avec celles-ci sur leur territoire afin de replacer l'objectif « emploi » au cœur de leurs actions.

Le principe fondamental de la formation-action SEVE Emploi est de partir du terrain et d'encourager les SIAE SEVE à multiplier les propositions d'actions en direction des entreprises dans les deux premiers mois à tou·te·s les salarié·e·s en transition. La médiation active « SEVE Emploi » vise la mise en lien des entreprises et des personnes en recherche d'emploi, salarié·e·s de la SIAE. La SIAE SEVE joue alors le rôle de médiatrice entre ces deux entités afin de faire correspondre les besoins en recrutement des entreprises et les objectifs d'emploi durable des salarié·e·s. SEVE Emploi incite à prendre des risques et à croire en la capacité des personnes à se mobiliser pour un objectif concret : l'accès à l'emploi. Malgré le contexte sanitaire et l'interruption de l'activité d'une vingtaine de structures lors du premier confinement, de nombreuses actions de médiation active ont été mises en place cette année. Le principal enjeu était d'atteindre une augmentation significative du taux de

mises en relation et mises en situation en emploi des salarié·e·s en transition. Pari tenu pour SEVE avec une estimation ambitieuse et en partie atteinte de + 20% en 2020. En s'adaptant à cette période d'essai-âge bouleversée par le contexte économique et sanitaire, le programme SEVE Emploi poursuit sa mission d'innovation pour l'Insertion par l'Activité Economique et souligne l'ampleur du travail réalisé par chacune des équipes des SIAE formées tout au long de l'année 2020. Une année exceptionnelle à plus d'un titre ! ❖

SEVE Emploi en 2020 c'est :

- **20 %** d'augmentation du taux de mises en relation et mises en situation en emploi des salarié·e·s en transition professionnelle
- **42** structures formées
- **8** animateur·rice·s
- **12** formateur·rice·s
- Plus de **3000** heures de formation sur site
- Plus de **480** participant·e·s aux journées régionales
- **414** participant·e·s aux journées nationales
- **969** utilisateur·rice·s de la plateforme d'e-learning

AAMES : le bilan d'une année d'expérimentation menée par le réseau FAS en Bourgogne-Franche-Comté

Après avoir publié le guide « Développer le Travail pair en 2019 », la FAS a souhaité amplifier son soutien au développement du travail pair dans les structures d'accompagnement sociales et médico-sociales à travers le projet Acteurs et Actrices de la Médiation en Santé (AAMES).

Ce programme est constitué d'une action de formation et d'animation de réseau expérimentale en région Bourgogne-Franche-Comté couplée à une action de diffusion du travail pair dans d'autres régions (en 2020, Pays de la Loire et Bretagne).

La FAS agit depuis plusieurs années pour renforcer les actions des pair-aidant·e·s en Bourgogne-Franche-Comté. Grâce au soutien de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et de la Fondation Adréa, elle a pu conforter sa formation en alternance pour une dizaine de personnes, proposant enseignements théoriques et stages sur le

terrain sanitaire ou médico-social. Malgré le contexte de la crise sanitaire qui l'a heurtée de plein fouet, la formation étalée sur une période de 7 mois a pu être menée à bien et les stagiaires ont su conserver leur motivation jusqu'au bout. Cette action s'est couplée d'un ensemble d'interventions de sensibilisation et d'accompagnement auprès de structures sociales et médico-sociales visant à faire connaître et développer la pair-aidance. La FAS a pour cela bénéficié du soutien méthodologique de la Plateforme de développement du travail Pair en Auvergne-Rhône Alpes. Le bilan est très positif du côté des personnes formées comme des structures d'accueil et l'action sera reconduite dans la région en 2021. Parallèlement, les régions Pays de la Loire et Bretagne se sont associées pour organiser une demi-journée en ligne « Travail Pair, passons à l'action ! » visant à sensibiliser mais aussi à donner les clés de mise en œuvre aux adhérents des deux régions. ❖

« La FAS agit depuis plusieurs années pour renforcer les actions des pair-aidant·e·s en Bourgogne-Franche-Comté. »



BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

« Développer le travail pair : Passons à l'action en Bretagne et Pays de la Loire ! »

Le 18 décembre 2020, les FAS Bretagne et Pays de la Loire organisaient un webinaire destiné aux adhérents sur le thème du travail pair, un nouveau métier riche de Perspectives en ce qu'il nous incite à renouveler notre approche du travail social.

Le témoignage de cet acteur incontournable sur le sujet et des retours d'expérience de la FAS Bourgogne-Franche-Comté qui développe une dynamique autour de cette thématique depuis 2 ans (accompagnement, formation), d'associations adhérentes ayant recruté des travailleur·se·s pair·e·s, et surtout de deux travailleurs pairs proposant une lecture de leur parcours ont contribué à rendre les échanges extrêmement riches. À travers deux tables-rondes portant sur « Pourquoi développer le travail pair ? » et « Comment réunir les conditions nécessaires à la réussite d'une expérience de travail pair ? »,

les participant·e·s ont pu aborder de manière concrète ce que représente ce métier, quelles en sont les richesses et quelles sont les écueils à éviter. Ainsi, le rôle de passe-relle du travail pair en facilitant les rapports entre les travailleur·se·s sociaux·les et les personnes accompagnées, peut être anéanti si sa place n'est pas clairement définie et acceptée au sein de la structure qui l'emploie. Le sujet brûlant du statut et de la pérennisation des postes de travail pair a également été abordé, grâce à la participation des Commissaires à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des deux régions.

+ POUR RETROUVER LE CONTENU DES ÉCHANGES DE CE WEBINAIRE, RENDEZ-VOUS ICI :

www.federationsolidarite.org/actualites/travail-pair-passons-a-laction/



16 propositions du Collectif des Associations Unies pour répondre à l'urgence sociale et investir dans une politique sociale de l'habitat

Le 25 novembre 2020, le Collectif des Associations Unies (CAU) a organisé une conférence de presse dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui pénalise durement les populations les plus exclues. Le Collectif a formulé des propositions ambitieuses et structurelles pour sortir de cette impasse.

Répondre aux urgences sociales immédiates :

- Garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement et la mise à l'abri de toute personne à la rue ou appelant le 115.
- Ouvrir de nouveaux accueils de jours.
- Garantir à toute personne ou famille en difficulté un accès à l'alimentation.
- Se fixer des objectifs ambitieux de sortie vers le logement des personnes hébergées l'hiver.

Investir dans une politique sociale de l'habitat qui permette la sortie vers le logement :

- Investir massivement dans le logement très social via le financement

de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI sous plafonds APL.

- Poursuivre le développement du logement adapté, notamment des pensions de famille et de l'intermédiation locative et lever les freins à leur mise en œuvre sur les territoires.
- Attribuer davantage de logements sociaux et de logements d'insertion aux personnes sans domicile.
- Créer un fonds national d'aide à la quittance pour aider les locataires dont les revenus ont baissé depuis mars 2020.
- Revaloriser immédiatement les APL, annuler les coupes effectuées depuis 2017 (baisse de 5€, désindexations...) et rétablir l'APL-accession à la propriété.
- Généraliser l'encadrement des loyers à toutes les zones tendues.
- Accélérer la résorption des squats et bidonvilles, et l'élargir aux territoires d'outre-mer et aux publics extra-européens.

- Assurer et renforcer l'accès aux soins et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes sans domicile.
- Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans leur accès aux soins et à l'hébergement.
- Faciliter, via une instruction aux préfets, l'obtention de titres de séjour aux personnes qui devraient y avoir accès, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et au logement.
- Lancer au plus vite un plan national et programmatique de lutte contre l'habitat indigne.
- Augmenter les investissements publics dans la rénovation énergétique pour traiter 4,8 millions de passoires énergétiques en une décennie. ❀

+ RETROUVEZ LE DOSSIER DE PRESSE SUR :

www.collectif-associations-unies.org

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Partenariat avec le salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis



Dans le cadre du programme Respirations, la FAS Aura a bénéficié d'un partenariat avec le salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis.

280 enfants accueilli·e·s dans 17 associations de la région ont pu participer à cette opération en recevant des cahiers de lecture pour les petits et les grands.

Cette opération a permis aux structures sociales de proposer un temps de loisirs et de culture aux enfants, dans un contexte où les sorties collectives et les moments de détente sont encore difficiles à organiser.

Promouvoir la qualité de vie au travail au sein des SIAE

La Fédération s'engage dans une série d'actions pour promouvoir la qualité de vie au travail afin de consolider les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'appui aux équipes dirigeantes sur l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines et la qualification des permanents est en effet une condition de mise en œuvre de la croissance du nombre de postes d'insertion comme de la qualité des parcours proposés aux personnes. C'est donc une priorité forte de la Fédération.

Un groupe de travail de SIAE volontaires a été constitué afin de définir les besoins des structures et proposer des réponses adaptées. Un programme de formation a ainsi été construit autour de la prévention des risques psychosociaux, la mise en œuvre d'une démarche de qualité de vie au travail, l'accompagnement au développement d'une dynamique collective au sein des structures. Des groupes d'échanges de pratiques entre pairs réunissant des dirigeant·e·s de SIAE ont également été programmés. Des premières fiches techniques ont déjà été réalisées et diffusées au sein du réseau. ❀



Bugs du logiciel SI SIAO et mobilisation de la FAS



Une refonte du logiciel SI SIAO développé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et utilisé par tous les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), a eu lieu le 21 septembre 2020. Elle a entraîné des dysfonctionnements techniques et éthiques ayant des conséquences sur le personnel des SIAO, les prescripteurs, les gestionnaires de structure et les personnes accompagnées.

Le logiciel étant national, tous les SIAO sont concernés et ont donc fait remonter ces problèmes à la DGCS et

à leurs instances. Parmi les principaux bugs, on peut citer : la non-reprise de données dont les rapports sociaux, le partage d'informations non sécurisées dont la note privée 115, l'impossibilité de relier la demande à l'offre, la non-complétude des exports, des modifications dans les modalités de saisie... Plusieurs interpellations nationales conduites par la FAS ont donné lieu à des courriers adressés à la DGCS. Celle-ci a renforcé ses équipes et mis en place des ateliers de travail avec plusieurs SIAO et services déconcentrés. Des mises à jour correctives

ont eu lieu régulièrement. Le dernier trimestre du personnel des SIAO a été marqué par une forte charge de travail liée aux difficultés pour assurer leur travail quotidien et l'obligation de répondre aux sollicitations des utilisateur·rice·s et gestionnaires de structures qui ne pouvaient plus faire de demandes ou héberger des personnes. Malgré les efforts déployés par la DGCS et la grande implication des SIAO, le logiciel SI SIAO ne permet toujours pas aux SIAO et à leurs partenaires d'assurer leurs multiples missions. ❀

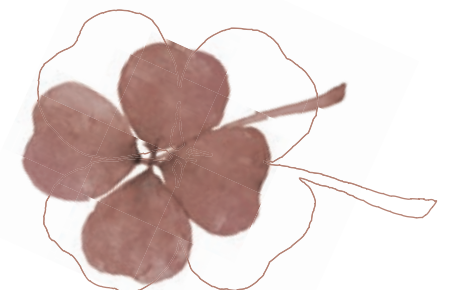
F OCCITANIE ET NOUVELLE AQUITAINE

Quelle place pour les Associations Intermédiaires face au Pacte d'ambition IAE ?

Le Pacte Ambition IAE propose de nouvelles modalités de mise en œuvre de l'IAE et de nouveaux axes et enjeux de développement qui impactent le fonctionnement des Associations Intermédiaires (AI).

En effet, l'augmentation du nombre d'entreprises de travail temporaire d'insertion sur les territoires, la levée ou non des 480 heures, l'augmentation des postes IAE, l'instauration du PASS IAE ou encore le recours aux marchés publics et privés peuvent bousculer les pratiques et l'équilibre des AI.

Afin de réfléchir et être force de proposition à ce sujet, les FAS Occitanie et Nouvelle Aquitaine ont proposé deux temps inter-régionaux à leurs adhérents. Plus d'une trentaine se sont réunis, avec des ateliers en visioconférence sur les thèmes de : la communication et le développement économique, les coopérations, le développement de l'offre de services et d'accompagnement.



Journées de sensibilisation au RGPD en région

Depuis 2019, la Fédération accompagne son réseau par des actions de sensibilisation au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Malgré la crise sanitaire, trois webinaires en partenariat avec la CNIL ont pu être organisés par le siège et les Fédérations régionales avec pour objectifs de poser les bases de la mise en conformité au RGPD, de réfléchir collectivement à la protection des données des personnes en situation de précarité ainsi qu'à l'évolution des pratiques du secteur. Au total 140 personnes de l'IAE et du secteur de l'accueil, hébergement et insertion ont participé à ces actions. Les questions posées et les échanges lors de ces événements ont par ailleurs permis de contribuer à la consultation publique de la CNIL sur le projet de référentiel dans le secteur social. Soutenue par le FSE, cette action sera reconduite en 2021. ❀



Nouveau schéma d'accueil des personnes en demande d'asile et réfugiées

Un schéma organisant l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en demande d'asile et réfugiées a été publié par le ministère de l'Intérieur le 16 décembre 2020.

Chaque région devra ainsi accueillir un taux de demandes d'asile défini par une clé de répartition. Les personnes arrivant en Île-de-France, qui concentre la majorité des demandes d'asile, pourront ainsi se voir proposer une orientation directive vers une autre région.

D'abord accueillies dans un centre d'accueil et d'examen des situations (CAES), elles seront ensuite réorientées au sein de la région d'accueil vers une place de CADA ou d'HUDA. 1500 places de CAES et 3000 places de CADA supplémentaires sont annoncées pour 2021. La Fédération a salué cet effort de création de places mais continue à plaider pour une augmentation des moyens dédiés à l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile et réfugiées qui restent insuffisants. ❖



La FAS Île-de-France mobilisée dans la lutte contre les discriminations

La FAS Île-de-France a organisé le 26 novembre une journée régionale à l'occasion de la publication de son étude « Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement » et a proposé le même mois une première formation sur les transidentités en partenariat avec l'association OUTrans.

Pendant la journée régionale, près de 150 participant-e-s ont assisté à la présentation des résultats de l'enquête et des préconisations, ainsi qu'à une table ronde avec les associations du comité de pilotage. L'après-midi était consacré à des échanges sur les pratiques des professionnel-le-s du travail social et leurs besoins en termes d'outillage et de formation. Par ailleurs, à travers sa nouvelle mission de lutte contre les discriminations, la FAS Île-de-France propose des formations animées par des associations communautaires LGBTIQ. La première formation à destination des intervenant-e-s sociaux-les du secteur de l'hébergement « Tran-

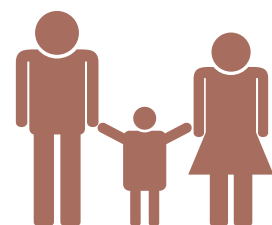
sidentités : accueil et accompagnement des personnes trans » animée par OUTrans sera suivie d'autres sessions en 2021, et notamment en partenariat avec l'ARDHIS sur les particularités de la demande d'asile pour orientation sexuelle et identité de genre. La publication d'un guide pratique sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ est prévue pour le printemps 2021. La forte mobilisation autour de ces sujets traduit l'envie des équipes de notre secteur de toujours mieux accompagner les personnes hébergées dans leur singularité.

+ RETROUVEZ L'ÉTUDE DE LA FAS ÎLE-DE-FRANCE :

<https://www.federationsolidarite.org/regions/ile-de-france/publications/>

+ REVOIR LA CAPTATION DE LA MATINÉE DE RESTITUTION DE L'ÉTUDE :

<https://www.youtube.com/watch?v=RPgfh8AwOJ8&t=1997s>



Une journée pour prévenir les effets de la crise sur les enfants et les familles précaires

En décembre 2020, la Fédération a organisé un événement en visio-conférence consacré aux conditions de vie des familles précaires. La table-ronde du 3 décembre a rassemblé des élu-e-s et des groupes associatifs et institutionnels afin de réfléchir à la manière d'ajuster et de déployer avec l'ampleur nécessaire la politique de lutte contre l'exclusion des enfants et des familles dans le contexte de la crise sanitaire et sociale. Des ateliers organisés le 10 décembre ont permis d'aborder différentes thématiques telles que les droits de l'enfant, l'adaptation des conditions d'accueil et d'hébergement des familles ou encore l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture des enfants et familles en situation de précarité. ❖



Les pensions de famille et les résidences accueil à l'heure du Logement d'abord

Le 15 décembre 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité a organisé à destination de ses adhérents et partenaires un événement national intitulé « Les pensions de famille et les résidences accueil à l'heure du Logement d'abord ».

Dix-huit ans après la publication de la circulaire de décembre 2002, définissant les pensions de famille et leurs conditions de déploiement, la Fédération a fait le choix de mettre en avant ces dispositifs qui permettent l'accès à un logement abordable aux personnes en situation de précarité tout en luttant contre l'isolement social grâce à des

moments collectifs et conviviaux. Plus de 250 personnes ont participé à cette matinée d'échange, autour d'une table ronde et de trois focus thématiques, qui ont permis d'apporter des éclairages politiques et des réflexions sur les pratiques professionnelles à partir d'expériences d'associations et de personnes habitant en pensions de famille. ❖

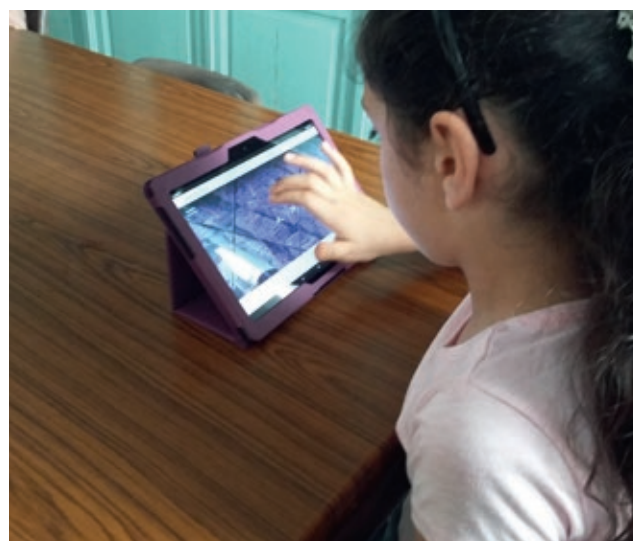


Mobilisation des associations parisiennes pour le relogement des personnes sans-abri et hébergées

En décembre 2020, la FAS Île-de-France a interpellé la Maire et le préfet de Paris pour accélérer l'adoption de la Convention parisienne d'attribution. Il s'agissait de se doter au plus vite des outils opérationnels pour favoriser le relogement dans le parc social des ménages sans-abri ou hébergés, dans un territoire où le phénomène de sans-abrisme et la saturation des dispositifs d'hébergement sont des problématiques majeures. Signé par une trentaine de d'associations parisiennes, un courrier a permis de rappeler l'urgence de la situation : 4200 ménages hébergés à Paris disposant d'une demande de logement social à jour et identifiés par le SIAO sont dans l'attente d'une proposition de logement. L'action de plaidoyer de la FAS Île-de-France a porté ses fruits puisque le Conseil de Paris d'avril 2021 a adopté une Convention d'attribution dont le contenu a été salué par les acteurs associatifs. Il faudra maintenant être vigilant pour s'assurer que les objectifs de relogement de la convention soient tenus.

Refonder les politiques d'insertion

État, collectivités, Pôle Emploi, associations : tous s'accordent sur la nécessité d'améliorer la coordination des acteurs pouvant accompagner des personnes en insertion et les pratiques d'accompagnement elles-mêmes. Pour y parvenir, une concertation a défini le SPIE idéal, pour le lancer dans 30 territoires en 2021, grâce au financement d'actions d'ingénierie et de formation des acteurs. La Fédération a agi pour que le SPIE soit fondé autour d'objectifs d'accompagnement global, de participation des personnes et de partenariats entre associations et institutions, en particulier pour aller vers les personnes les plus précaires. Elle suivra son déploiement, tout en demandant des moyens supplémentaires pour accompagner les personnes, afin de répondre aux conséquences de la crise sanitaire. ❖



Année 2020 : Respirations décolle

Malgré la crise sanitaire de l'année 2020, les acteurs et actrices du programme Respirations ont développé de nombreux projets au service des familles, des jeunes et des enfants hébergé-e-s. L'objectif : offrir aux personnes en situation de précarité et aux travailleur-se-s de l'action sociale une médiation culturelle et scientifique, facteur d'émancipation.

Au niveau national, 6 kits « Respirer en confinement » ont été réalisés afin de proposer des activités à faire avec les enfants, les jeunes ou en famille. De plus, face aux inégalités criantes en matière d'accès au numérique, la FAS et Emmaüs Connect ont mené une opération visant à équiper le plus de familles, d'enfants et de jeunes possibles. 106 structures ont ainsi été équipées de 1347 tablettes,

872 ordinateurs, 2491 cartes SIM, 274 recharges. Cette opération a été financée par la DGCS et s'inscrivait dans la mobilisation « Connexion d'Urgence ». Pour l'été et la fin d'année 2020, un plan « Vacances Respirations » regroupant l'opération « Aides aux Projets de Vacances », en partenariat avec l'ANCV, et le fonds de soutien aux projets culturels et scientifiques « Respirations », a été mis en place à destination des familles, jeunes et enfants sans domicile. Le fonds de soutien, abondé par le ministère de la Culture dans le cadre de l'Été culturel, ainsi que par la FAS et la Fondation Nexity, a permis de financer près de 26 projets ! Sur la base des bilans de 18 d'entre eux, 184 demi-journées d'activités ont été réalisées au bénéfice de près de 9 624 personnes, par accumulation de leur participation, dont 6 530

enfants et jeunes en situation de précarité, vivant très majoritairement en structure d'hébergement. De plus, une émission en direct sur internet a été organisée le 5 novembre avec pour thématique « Respirations : un levier de transformation sociale ? » ainsi qu'un festival de 2 jours juste avant Noël à destination des personnes accompagnées par les structures sociales. La formation en présentiel a quant à elle été transformée en parcours de sensibilisation et d'apprentissage à la médiation culturelle et scientifique en ligne afin de répondre à la crise et continuer de soutenir les travailleur-se-s de l'action sociale. Enfin, l'année 2020 fut l'occasion pour le programme d'être plus présent sur les réseaux sociaux, permettant de mieux relayer les actions locales. ❀

Nouvelles adhésions : notre réseau s'élargit à de nouveaux champs

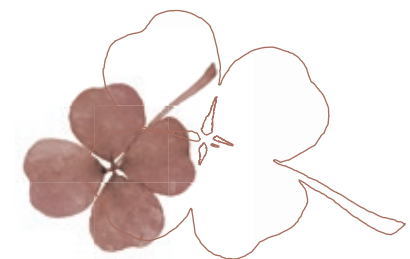
Ces 3 dernières années, le nombre d'adhérents de la Fédération a augmenté de plus de 3%. En 2020, 35 nouvelles associations ou organisations nous ont rejoint. La moitié d'entre elles concernent l'hébergement et le logement, et un quart l'insertion par l'activité économique. Notre champ thématique traditionnel s'élargit, notamment porté par le développement de projets comme SEVE et les programmes autour de la culture et de l'accès aux loisirs : Respirations et les chèques vacances.

Parmi les nouveaux adhérents :

- Le comité D Base, un collectif qui rassemble des personnes accompagnées et des intervenant-e-s de l'action sociale afin d'impulser une démarche participative des publics en situation de précarité sur le département de la Drôme.
- Le Fonds de dotation « Je pars, tu pars, il part », qui vise à organiser avec l'industrie du tourisme une chaîne de solidarité pour faciliter l'accès aux vacances des enfants, familles ou indi-

- vidus qui n'en ont pas les moyens.
- Les Mots pour l'écrire qui propose des permanences d'écrivains publics pour une aide à la lecture et à l'écriture.
- Bulles solidaires, qui se donne pour mission de permettre l'accès à l'hygiène corporelle pour tous et toutes.

Bonne nouvelle : une campagne d'adhésion lancée en 2021 viendra amplifier cette dynamique ! ❀



La Fédération soutient...

La Fédération a soutenu Le bon grain et l'ivraie, un documentaire de Manuela Frésil, sorti en salle en octobre 2020. « Ils dansent, rient, font des batailles de boules de neige, mais où dormiront-ils cette nuit ? Dans un hall de gare ? Dans un centre d'hébergement ? En France, aucun enfant ne devrait se poser ces questions. ». Dans ce film émouvant, Manuela Frésil donne la parole aux enfants sans papiers, témoignant de leur quotidien incertain. ❀



Le FILE, un levier pour lancer de nouvelles actions

Le Fonds initiatives locales contre l'exclusion (FILE) soutient depuis 2001 des projets initiés par des adhérents de la Fédération en partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau. Il peut notamment financer des actions concernant des passerelles avec le monde de l'entreprise et la formation des publics, la création de nouveaux services, l'accès ou le maintien dans le logement ou les besoins urgents des personnes étrangères. En 2020, 71 structures adhérentes de 12 régions ont bénéficié d'une subvention pour mener une

action nouvelle pour un financement total de 360 000 €. Grâce à la Fondation JM Bruneau, une partie des fonds a été orientée sur le soutien de structures adhérentes pour faire face à la crise sanitaire. L'appel à projets 2020 a été lancé en début d'année dans le réseau et des comités de sélection se tiendront régulièrement jusqu'à consommation totale des financements. Les axes transversaux visent cette année les actions en faveur de l'accès aux droits des personnes et celles en faveur de l'inclusion numérique. ❀



LE BON GRAIN ET L'IVRAIE

perspectives 2021

❖ **Par Florent Guéguen,** DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

« Alors que le pays sort progressivement de la crise sanitaire, les associations du réseau sont fortement mobilisées pour accompagner les plus fragiles vers la vaccination, et protéger le plus grand nombre des effets de la crise sociale. A la veille de la trêve hivernale, la Fédération s'est pleinement mobilisée, avec ses partenaires, pour obtenir la prolongation de l'ouverture des places d'hébergement ouvertes depuis le printemps 2020 et rompre ainsi avec la gestion saisonnière de l'hébergement.

Au moment où nous observons une restriction des prix de journée dans les centres d'hébergement d'urgence, la Fédération continuera de défendre la nécessité d'un droit à l'accompagnement social, dans l'hébergement comme dans le logement, élément clef de la stratégie du Logement d'abord dans laquelle nous nous inscrivons. Cela suppose de redéfinir des prix socle dans l'hébergement et de proposer un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les associations, axé sur la simplification des transmissions administratives, la visibilité financière pluriannuelle, et la responsabilisation des acteurs. Nous devons aussi accompagner la transformation qualitative de l'hébergement avec l'intensification des opérations d'humanisation, la transformation des nuitées d'hôtels en solution plus qualitative, ou encore le développement du CHRS hors les murs. Ces enjeux seront présents dans la loi de programmation « de la rue au logement et à l'hébergement » que nous proposerons aux pouvoirs publics

avec des mesures attendues dès le budget 2022.

Sur le front de l'emploi, les activités d'insertion par l'activité économique n'ont jamais été aussi utiles au moment où le chômage de longue durée progresse. La Fédération accompagne le développement des chantiers d'insertion dans le cadre du plan d'investissement sur l'IAE et assure la montée en charge de SEVE Emploi, programme de formation à la médiation en emploi et d'accompagnement au changement des SIAE. Cependant l'annonce d'une réforme de l'indemnisation chômage au 1er juillet 2021, qui durcit les conditions d'accès à l'allocation et diminue certains montants fait peser de lourdes menaces sur les ressources des chômeurs : avec ses partenaires, la FAS demande le retrait de cette réforme.

L'accès à des ressources stables et à un accompagnement des jeunes est aussi un enjeu central de sortie de crise. Des discussions sont engagées entre l'Etat et les associations depuis le début de l'année 2021 sur la mise en œuvre d'une « Garantie Jeunes Universelle » ouverte à tous les jeunes sans ressources, ni emploi, ni formation. Il faut agir rapidement pour éviter qu'une partie de la jeunesse ne s'enfonce dans l'exclusion. L'année 2021 aura été marquée, comme en 2020, par l'engagement de dizaines de milliers d'intervenant-e-s sociaux-ales, qui ont assuré la continuité des activités d'accompagnement malgré l'épidémie et les confinements successifs. Pourtant, les associations ressentent une perte d'attractivité des métiers du social, caractérisée

par des difficultés de recrutement et des salaires qui stagnent. Si le champ sanitaire a bénéficié de mesures de soutien issues du Ségur de la santé, les travailleurs-euses en première ligne du champ social n'ont pas obtenu jusqu'à présent les actes reconnaissant leur engagement au quotidien. Vous pouvez compter sur la mobilisation de la Fédération à tous les niveaux, nationaux et régionaux, pour soutenir le développement du travail social et des métiers de l'accompagnement qui sont la clef de voûte des politiques d'insertion, d'accès au logement et à l'autonomie du plus grand nombre.

Enfin, le dernier semestre 2021 sera également consacré à la mobilisation du réseau pour l'organisation du congrès fédéral qui se tiendra à Rennes les 6 et 7 janvier 2022 et l'élaboration d'une plateforme de propositions de la Fédération nous engageant sur les 5 années à venir. »



« L'accès à des ressources stables et à un accompagnement des jeunes est aussi un enjeu central de sortie de crise. »



Le bureau fédéral

Pascal BRICE
Président

Arthur ANANE
Vice Président

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale

Yvan GRIMALDI
Secrétaire général adjoint

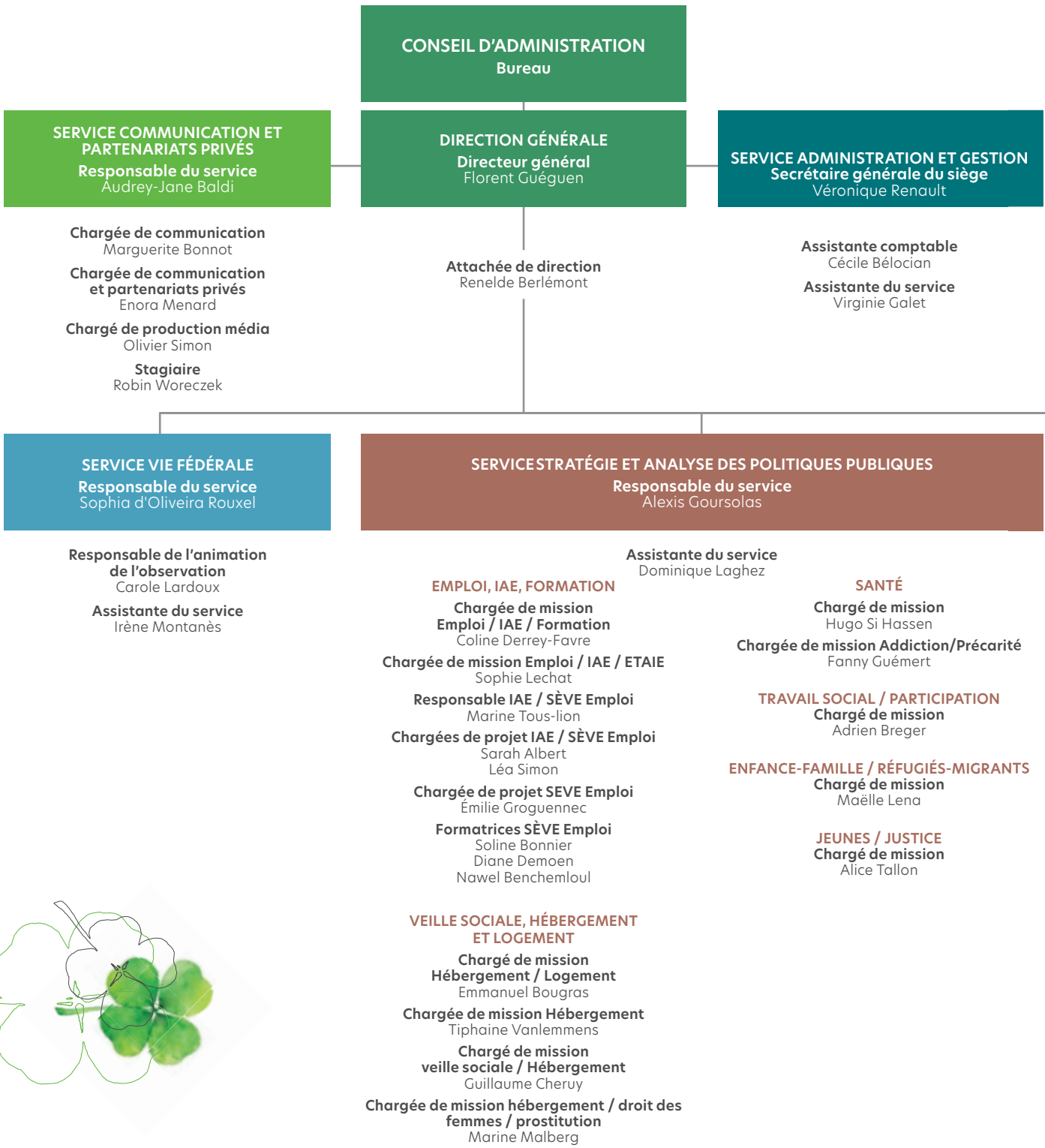
Florian GUYOT
Trésorier

Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe

Marie-Josée KETTY-TOLLA
Membre

Hugues DENIELE
Membre

L'organigramme du siège national (Juin 2021)



Le conseil d'administration de la Fédération des acteurs de la solidarité

Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe
Fédération Nouvelle Aquitaine
Collège Conseil des régions

Arthur ANANE
Vice-Président
Fédération Île-de-France
Collège Conseil des régions

Matthieu ANGOTTI
Equalis 77300 Meaux
Collège Bénévoles

Jean-Marc ANTOINE
L'Epoc 75019 Paris
Collège Bénévoles

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale
Entraide et Abri 07300 Tournon
Collège Bénévoles

Kalthoum BEN M'BAREK
Ass pour le logement social Fort de France
Collège Salariés

Jimmy BONMALAIS
Fédération Océan indien
Collège Conseil des régions

Marie-Hélène BOUYGUES
Fédération Occitanie
Collège Conseil des régions

Emmanuel BRASSEUR
Coallia 75592 Paris
Collège Adhérents nationaux

Pascal BRICE
Président
Saint Benoît Labre 44120 Vertou
Collège Bénévoles

Marion BRUNAT-MORTIER
CCAS 38000 Grenoble
Collège Salariés

Jean-Marc CALMEL
RVSG 97139 Abymes
Collège Bénévoles

Daniel DELAVEAU
Fédération Bretagne
Conseil des régions

Hugues DENIELE
Fédération Hauts-de-France
Collège Conseil des régions

Yvan GRIMALDI
Secrétaire général adjoint
Fondation Armée du salut 75020 Paris
Collège Adhérents nationaux

Florian GUYOT
Trésorier
Aurore 75004 Paris
Collège Adhérents nationaux

Marie-Josée KETTY-TOLA
Aurore 75004 Paris
Collège Personnes accompagnées

Laurence KUCMA
AIEM 57070 Metz
Collège Intervenants sociaux

Marisa LAI-PUIATTI
Fédération Auvergne-Rhône Alpes
Collège Conseil des régions

Fabrice LEFEBVRE
Fédération Normandie
Collège Conseil des régions

Dominique MANIÈRE
Cités Caritas 75020 Paris
Collège Adhérents nationaux

Elisabeth PARACHINI
Fédération Grand Est
Collège Conseil des régions

Thierry RENAULT
Armée du salut 75020 Paris
Collège Personnes accompagnées

les associations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

63 rue Smith - 69007 LYON
Tél. 04 37 70 19 19
www.federationsolidarite-aura.org

Marisa LAI-PUIATTI
Présidente
Pascale BLANCHETIERE
Déléguée régionale
Delphine CHARLET
Assistante de direction et communication
Fanny GAGNAIRE
Cheffe de projet « Logement d'abord »
Christèle HERVAGAUT
Chargée de mission santé
Emmanuelle TELLO
Chargée de mission emploi/Formation
et coordinatrice ETAIE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Bâtiment Dionysos - 3 rue Jean Monnet
21300 CHENOVE
Tél. 07 76 58 10 77
bfc@federationsolidarite.org

Gilles PIERRE
Président
Audrey DALLAVALLE
Déléguée régionale
Karen BENOIST
Chargée de mission Emploi/Formation
et coordinatrice ETAIE
Marine GUICHARD
Cheffe de projet AHIL et CRPA
Charlotte LALLEMAND
Assistante administrative
Héloïse MEULEY
Chargée de mission Santé
Guillaume POTHIER
Animateur Sève
Alexia VACHER
Service civique Participation

BRETAGNE

10 boulevard Charner
22200 SAINT BRIEUC
Tél. 02 57 18 01 27
bretagne@federationsolidarite.org

Daniel DELAVEAU
Président
Valérie HAMD
Déléguée régionale
Clio GOERENDT
Assistante administrative
Pierre-Yves L'HER
Animateur SEVE Emploi
Célia LETURQUE
Chargée de projet SEVE Emploi

CENTRE VAL DE LOIRE

20 quai Saint Jean - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 46 46 93
centrevalldeloire@federationsolidarite.org

Sansrine FONTAINE
Présidente
José PIRES DIEZ
Directeur régional
Apolline BOUGRAT
Chargée de mission participation
Léa CRESSERON
Chargée de mission Stratégie Pauvreté
Virginie LE LARGE
Chargée de mission du dispositif SAFIR
Isabelle MESTRE
Animatrice SEVE EMPLOI
Karine TEVENOT
Agent administratif
Véronique VINCENT-VICTOR
Chargée de mission
Martine WINCKEL
Chargée de formation

GRAND EST

18 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 51 00 23
secretariat.grandest@federationsolidarite.org

Elisabeth PARACHINI
Présidente
Alexis MOREAU
Directeur régional
Soraya ADRIAN
Chargée de mission Lorraine
Elisabeth EL GHARBI
Chargée de projet IAE Emploi
Maitena FREICHE
Coordinatrice de projet Deji Insertion
Laurence FUCHSBAUER
Secrétaire
Anne-Line LALLIER
Chargée de mission Champagne-Ardenne
Elodie PETITGENET
Animatrice régionale SEVE Emploi

HAUTS-DE-FRANCE

199-201 rue Colbert, Centre Vauban, Bât
Lille, 2ème étage - 59000 LILLE
Tél. 03 20 06 15 06
hautsdefrance@federationsolidarite.org

Hugues DENIELE
Président
Tiffany THIROLLE
Déléguée régionale
Antoine DECOSTER
Assistant administratif
Anne-Béatrice DELAITE
Chargée de mission
Mélanie MARTHE
Chargée de mission Santé et Participation
Delphine MORREEUV
Chargée de mission
Charles MOTTE
Chargé de mission
Olivia NOEL
Chargée de mission
Charlène PETOT
Chargée de mission Publics

ÎLE-DE-FRANCE

30 boulevard de Chanzy
93100 MONTREUIL
Tél. 01 43 15 80 10
contact@federationsolidarite-idf.org

Arthur ANANE
Président
Isabelle MEDOU-MARERE
Directrice régionale
Yasmine AMEDEO
Assistante du pôle HUL
Hugo ANDRIANTSEHENO
Chargé de mission Précarité Paris
Quittery CALMETTES
Chargée de mission Coordination Précarité
Cyrille DE COMPIEGNE
Chargé de mission Lutte contre les
discriminations
Lizbeth GUTIERREZ-SAUCEDA
Chargée de mission Observation sociale
Clotilde HOPPE
Chargée de mission Santé/IAE
Adrien JOYEUSE
Assistant communication
Julia MANDOZA
Aide comptable
Steven MARCHAND
Chargé de mission Emploi
William MARTINET
Chargé de mission logement
Elena MEJIAS
Assistante service civique, santé, migrants
Elise NOEL-CHEVALIER
Attachée de direction
Laureen PLANCHON
Chargée de mission Relations entreprises
Anaëlle ROLLIN
Chargée de mission projet SEVE Emploi
Elisa SYLLA-PREIRA
Comptable
Gabriel VISIER
Chargé de mission Coordination Précarité

NORMANDIE

9 rue Georges Braque Immeuble Alpha
76000 ROUEN
Tél. : 09 88 31 62 31
accueil.normandie@federationsolidarite.org

Fabrice LEFEBVRE
Président
Aurélien MOREAU
Déléguée régionale
Jessica BARBET
Chargée de mission
Arnaud GIRODON
Chargé de mission
Alexandra TRAPENARD
Animatrice régionale SEVE Emploi

NOUVELLE AQUITAINE

23 ave du Mirail, E1, Parc Activités Mirail
33370 ARTIGUE PRES BORDEAUX
Tél. 05 56 32 19 57
contact.nouvelle-aquitaine@
federationsolidarite.org

Michel BELAIR
Président
Grégoire PRUDHON
Délégué régional et coordinateur ETAIE
Maité DUBOIS
Chargée de mission Emploi, IAE, Formation
Gaëlle JOUARD
Animatrice SEVE Emploi
Romain JOUBERT
Chargé de mission Hébergement,
Logement, Veille sociale
Maëlle LESAULNIER
Chargée de mission Hébergement,
Transition environnementale
Marie POUSSIER
Chargée de mission Santé/Participation
Noëly VAN GAEVER
Agent administratif

OCCITANIE

Site Toulouse :
Le Prologue Porte 8,
815 La Pyrénéenne - 31670 LABEGE
Tél. 05 34 31 40 29
occitanie.siege@federationsolidarite.org
Marie-Hélène BOUYGUES
Présidente

Anne-Claire HOCHEDÉL
Déléguée régionale
Laetitia BICHERON
Chargée de mission IAE
Nathalie FORTUNE
Animatrice SEVE Emploi
Virginie MATTEONI
Chargée de mission Hébergement/
Logement/Participation
Audrey ROQUEFORT
Chargée de mission Santé
Michel ROUSSELIN
Chargé de mission Plateforme IAE
Nelly RUJDER
Chargée de mission Plateforme IAE
Béatrice VIDAL
Secrétaire de direction

Site Montpellier
3 rue Charles Didion Résidence les 3 îlets
Bâtiment B - (34000)
Tél 04 34 35 66 04
occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

Lise COMBES
Déléguée régionale adjointe
Loriane CARRACHA
Chargée de mission Participation/Santé
Nathalie DASSONVILLE
Agente administrative
Mathilde LHOTE
Chargée de mission Plateforme IAE
Elsa MERILLEAU
Animatrice SEVE Emploi

OCÉAN INDIEN

24 cité de la Plaine
97410 SAINT PIERRE
Tél. 02 62 25 36 94
secretariat-oi@federationsolidarite.org

Jimmy BONMALAIS
Président
Lali OURIAGHLI
Déléguée régionale
Karine AMAGAPIN
Agent administratif

PACA CORSE

Hospitalité pour les femmes
15 rue Honnorat - 13003 MARSEILLE
Tél. 06 29 79 12 52
pacacorse@federationsolidarite.org

THIERRY MILA
Président
Camille BERNARD
Chargée de mission
Nicolas ERISSON
Chargé de mission AHI et appui à la
contractualisation
Héloïse Hamain
Animatrice régionale SEVE Emploi en PACA
Cindy Montoya
Animatrice régionale SEVE Emploi en Corse

PAYS DE LA LOIRE

85 boulevard Germaine Tillion
49100 ANGERS
Tél. 02 41 20 45 16
paysdelaloire@federationsolidarite.org

JEAN-CLAUDE LAURENT
Président
Maité FERNANDEZ
Déléguée régionale
Marielle HAMARD
Chargée de mission Respirations
François LEBRUN
Chef de projet AHIL
Mélanie LEMBRE
Chargée de mission IAE et ETAIE
Maryvonne TABURET
Assistante administrative



La Fédération des acteurs de la solidarité est soutenue par:

Partenaires publics

- Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
- Délégation générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- Ministère de la Justice - Direction de l'administration pénitentiaire-Service des métiers (DAP)
- Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la sante (DGS)
- Ministère de la Culture
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
- Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
- Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- Agence nationale du service civique
- Fédération Addiction
- Fonds National pour le Développement de la Vie Associative (FNDVA)
- Fonds Social Européen (FSE)
- Erasmus/Generativity

Partenaires privés

- Crédit Coopératif
- Fédération nationale des Samu sociaux (FNSS)
- Fondation d'entreprise ADRÉA
- Fondation JM Bruneau
- Nexity Sas
- Fondation Afnic

Coordination éditoriale

Marguerite Bonnot - Audrey-Jane Baldi - Léa Simon

conception / création

© Moka • Bruno Franceschini

Crédits photos

Julien Jaulin
i-stock
FAS





www.federationsolidarite.org



FederationSolidarite



FedeSolidarite



FederationSolidarite



Cette action est
cofinancée par le
Fonds social européen dans
le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et inclusion » 2014-2020



Fédération
des acteurs de
la solidarité